

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET DE L'EXERCICE 2025

L'article L5217-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, soient produits un rapport sur les orientations budgétaires et un rapport sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ces documents doivent être complétés par une présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses afférentes.

Le détail des points qui doivent être traités dans ces différents rapports est précisé dans l'article 1 du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

La loi du 7 août 2015 (*) accentue l'information aux conseillers municipaux par la transmission d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et d'annexes concernant l'exécution des dépenses de personnel, l'évolution des effectifs des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un rapport annuel est également produit en annexe afin de satisfaire à la transparence des décisions concernant la politique d'emprunt et de gestion de la dette (**).

(*) Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) - n° 2015-991 du 7 août 2015, en particulier l'article 107 et le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

(**) Circulaire interministérielle NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010.

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE MACROECONOMIQUE.....	1
	A- La croissance mondiale devrait néanmoins rester résiliente.....	1
	B- Le commerce mondial a repris des couleurs, sauf en Europe.....	2
	C- Les autorités monétaires fixent le cap de la baisse des taux face à une inflation qui semble en cours de régulation.....	2
	D- La situation nationale.....	3
II-	LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES 2025.....	5
	A- De la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) de 2023-2027 aux plans successifs : Programme de Stabilité (PSTAB) et Plan Structurel à Moyen Terme (PSMT).....	5
	B- Une loi spéciale de continuité dans l'attente de la Loi de Finances (LFI).....	6
III-	SITUATION ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE D'ARLES.....	8
	A- Le quotidien des Arlésiens.....	10
	A-1 Les grands projets.....	10
	A-1-1 Les grands projets du Sud de la ville.....	10
	A-1-2 Les grands projets du Nord de la ville.....	11
	A-1-3 Les grands projets à l'Est de la ville.....	12
	A-1-4 Les grands projets à l'Ouest de la ville.....	12
	A-1-5 Les grands projets du centre de la ville.....	13
	A-1-6 Les projets dans les villages.....	14
	A-2 La sécurité	14
	A-3 L'enseignement.....	15
	A-4 La santé.....	16
	A-5 L'environnement.....	17
	B- Les solidarités.....	18
	C- Les loisirs.....	19
	D- La vie associative et citoyenne.....	20
	E- Le Tourisme.....	21
	F- Les moyens RH.....	22

IV-	CHIFFRES CLEFS.....	23
	A- Le fonctionnement.....	23
	A-1 : Les recettes de fonctionnement.....	23
	A-1-1 : Fiscalité directe.....	23
	A-1-2 : Reversements ACCM.....	24
	A-1-3 : Dotations de l'État.....	24
	A-1-4 : Autres recettes de fonctionnement	24
	A-1-5 : Résultat 2024.....	25
	A-2 : Les dépenses de fonctionnement.....	26
	A-2 -1 : Les charges de personnel.....	26
	A-2-2 : Subventions et participations.....	26
	A-2-3 : Autres charges (dont charges générales des services)	27
	A-2-4 : Remboursement de la dette.....	27
	A-2-5 : Indicateurs de gestion.....	27
	B- L'investissement.....	30
	B-1 : Les recettes d'investissement.....	30
	B-1-1 : Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	30
	B-1-2 : Autres ressources propres.....	31
	B-1-3 : Subventions.....	31
	B-1-4 : Emprunts nouveaux.....	32
	B-2 : Les dépenses d'investissement.....	32
	B-2-1 : Remboursement du capital et évolution de la dette.....	32
	B-2-2 : Dépenses d'équipement 2025.....	33
	B-2-3 : Quelques projets « phare ».....	33
	C- Les budgets annexes.....	35
V-	ANNEXES	35
	Rapport annuel sur la gestion de la dette (ci-annexé)	
	Rapport sur la gestion du personnel (ci-annexé)	

PREAMBULE

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 prévoit pour les collectivités territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire préalable à la séance de vote du budget primitif, et l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a voulu accentuer l'information du Conseil Municipal avec la communication d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, apportant des éléments sur la présentation de la structure des dépenses et recettes envisagées, sur les effectifs et sur la dette.

Le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) doit être transmis au Préfet et faire l'objet d'une publication à l'attention des administrés (décret 2016-841 du 24 juin 2016).

I - CONTEXTE MACROECONOMIQUE

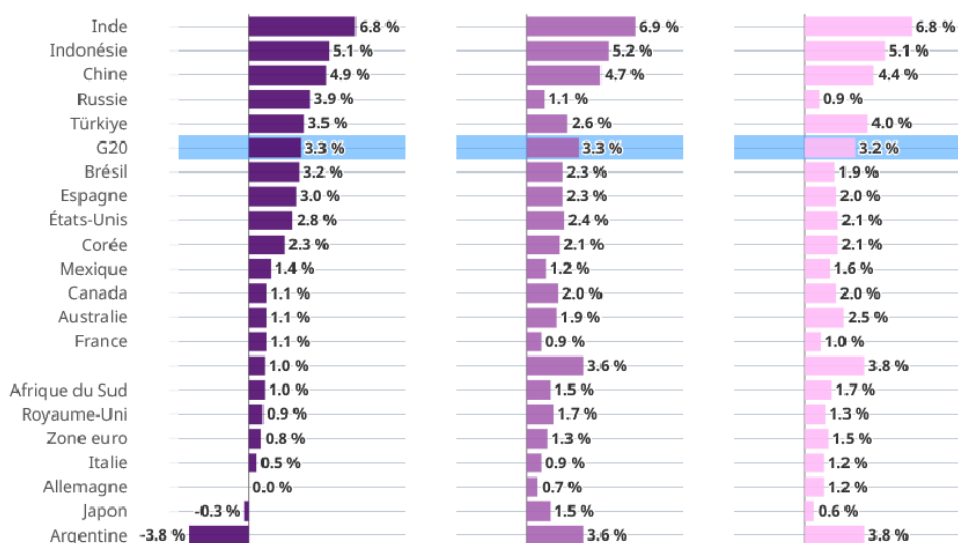
Malgré une amélioration à court terme, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. En 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies, représentant plus de 80 % de la population mondiale. Les risques baissiers sont prédominants, notamment du fait de la persistance des tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien, ...), de la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques.

A- La croissance mondiale devrait néanmoins rester résiliente

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3.3 % en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait être modeste par rapport à son niveau d'avant la pandémie et s'établir à 1.9 % en 2025 comme en 2026. Dans les économies non-membres de l'OCDE, on table également sur une croissance agrégée globalement stable aux alentours de son rythme actuel, l'Asie émergente demeurant le principal contributeur à la croissance mondiale.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026
Glissement annuel en %

Économies du G20



Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

B- Le commerce mondial a repris des couleurs, sauf en Europe

En dépit des tensions géopolitiques mondiales, le commerce international de marchandises se porte plutôt mieux. L'indice évaluant le trafic de conteneurs des 92 ports mondiaux représentant 64 % du commerce mondial a atteint en août 2024 son plus haut niveau jamais enregistré. Le trafic a augmenté en Chine, en Europe du Nord et dans le reste du monde. Ce résultat démontrerait que l'impact commercial de la crise de la mer Rouge (commerce par navigation empêché par le Yémen en soutien à Gaza contre Israël) a été limité : le commerce résiste.

Dans ses dernières prévisions, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a donc légèrement relevé ses pronostics. Pour l'année 2024, les échanges commerciaux sont anticipés en progression à 2,7 %. Cette performance est largement due aux résultats enregistrés en Asie. La Chine, Singapour et la Corée du Sud enregistrent un rebond de leurs ventes à l'étranger. La Chine a notamment exporté des produits électroniques, des circuits intégrés, des panneaux solaires. Ses exportations automobiles ont aussi nettement progressé, principalement vers l'Europe.

Sur la même période, les exportations européennes devraient être inférieures de 2,1 %. Les déboires de l'économie allemande, la faiblesse du secteur manufacturier où les indicateurs de conjoncture sont à leur plus bas niveau depuis un an, ne plaident pas pour un dynamisme commercial européen. Les exportations automobiles et de produits de la chimie sont à la peine. L'effondrement des exportations européennes de produits automobiles est inquiétant en raison de l'impact sur les vastes chaînes d'approvisionnement du secteur.

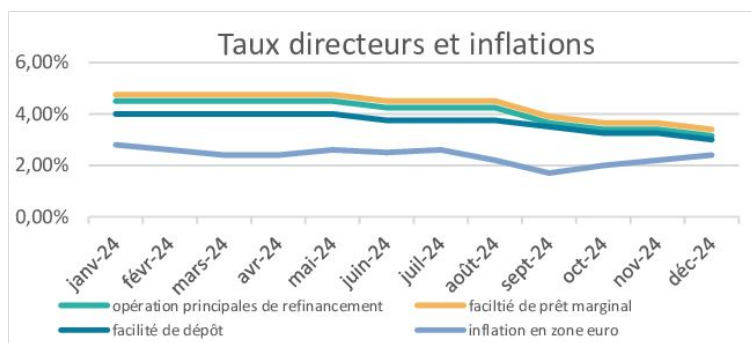
Avec le nouveau pouvoir en place aux USA, essayant la perspective à la hausse des droits de douane, l'évolution des échanges mondiaux pourrait cependant connaître rapidement une nouvelle donne.

C-Les autorités monétaires fixent le cap de la baisse des taux face à une inflation qui semble en cours de régulation

Au terme d'une décennie de taux d'intérêt financiers bas voire négatifs, deux années de forte inflation (2022/2023) ont suivi et les banques centrales ont de concert orchestré de nombreux rehaussements successifs de leurs taux directeurs, afin de lutter contre l'inflation. Ce qui n'a pas été sans conséquence sur la croissance économique globale dont notamment le secteur de l'immobilier.

Depuis 2024, les taux d'inflation ayant reflué, la Banque Centrale Européenne (BCE) amorce un assouplissement monétaire. Ainsi, afin de soutenir l'économie face aux incertitudes politiques et à la faiblesse de la demande mondiale, en favorisant l'accès au crédit pour les ménages et les entreprises, la BCE a réitéré début décembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base, ramenant son taux de dépôt à 3%. C'est la quatrième baisse consécutive depuis juin dernier, un tournant significatif pour l'économie européenne.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de croissance modérée et de faibles pressions inflationnistes, l'inflation en zone euro ayant ralenti à 2,3% en novembre, en dessous des attentes fixées à 2,6%.

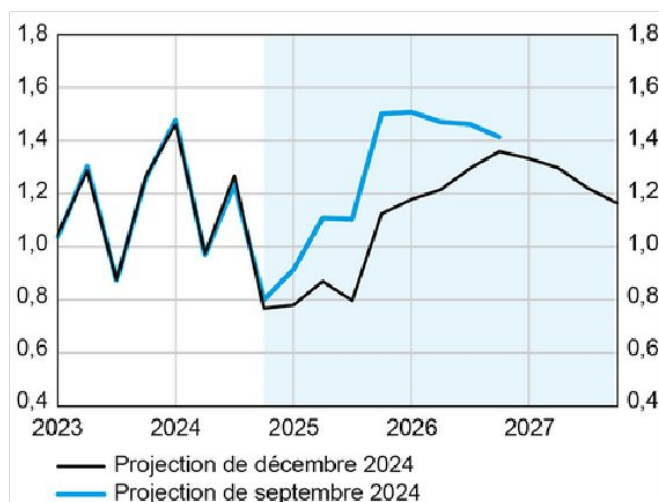


D- La situation nationale

. Croissance

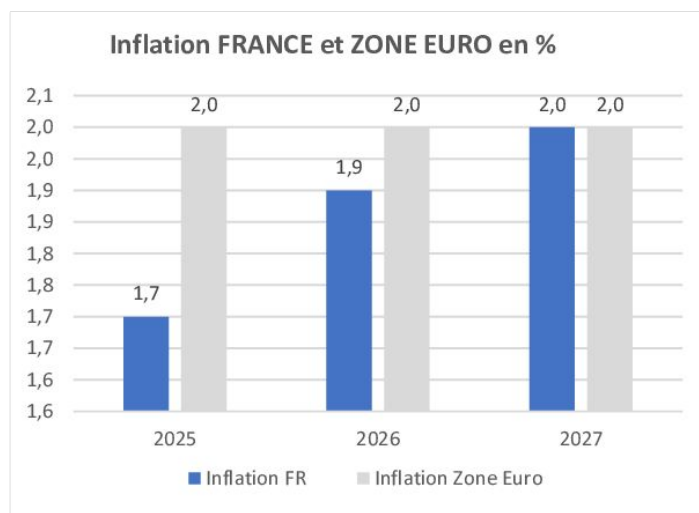
D'après la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France établie à début décembre, l'activité serait stable au quatrième trimestre 2024, après l'impact positif mais éphémère des Jeux olympiques et paralympiques sur la croissance au troisième trimestre 2024. La croissance atteindrait ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année. Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur. En dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément en 2024, pénalisée par le maintien du taux d'épargne à un niveau de près de 3 points supérieur à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement, dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés.

Selon les projections macroéconomiques, la croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu, avant de gagner en vigueur en 2026, en % de PIB :

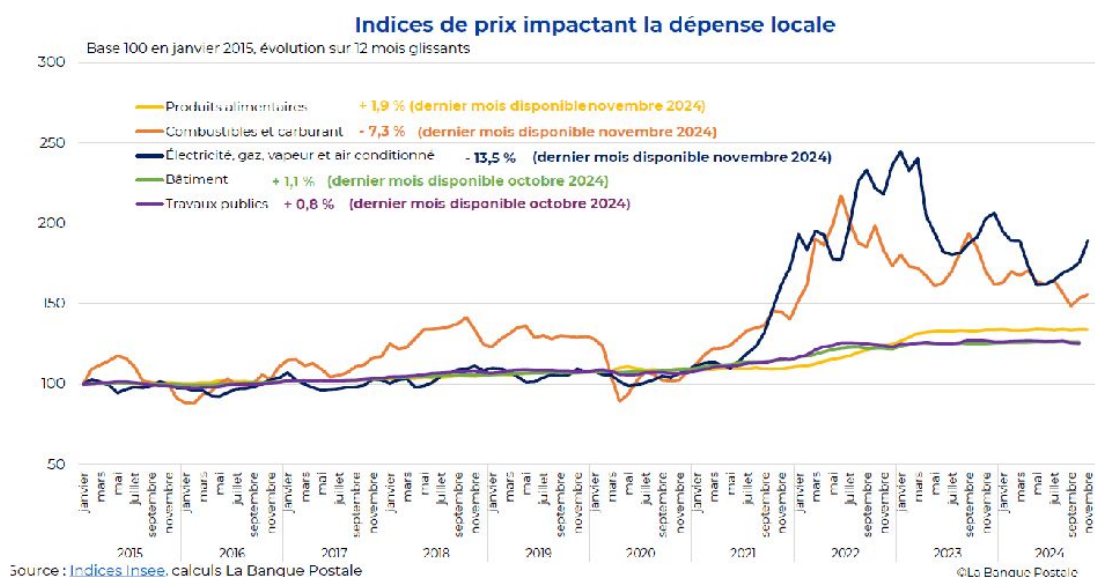


. Inflation

Les marchés anticipent une inflation stable à 2% pour la zone euro sur les prochaines années avec un léger décrochage sur 2025 pour l'inflation française avant de tendre vers le taux cible de 2% sur les prochaines années :



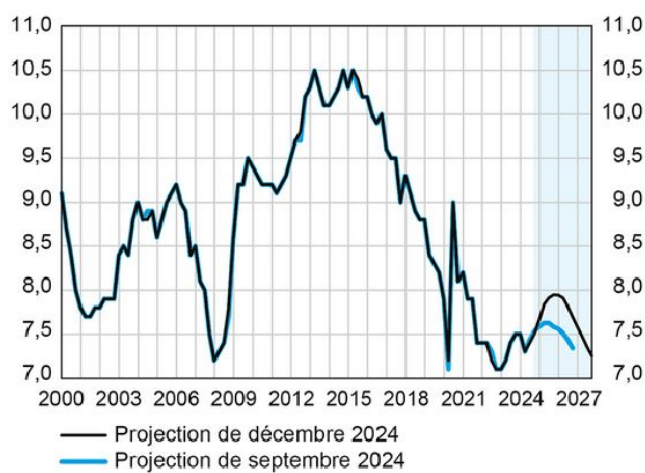
Pour les collectivités, le reflux de l'inflation en 2024 présente une évolution contrastée suivant les différents postes :



. Emploi

Selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage progresserait de façon temporaire en 2025 et 2026, avant de redescendre en 2027.

En % de la population active :



Le marché du travail montre des signes de fléchissement, après avoir été étonnamment dynamique depuis la pandémie (1,1 million de créations nettes d'emplois depuis fin 2019). La dernière estimation de l'emploi salarié de l'Insee indique seulement une légère progression de 27 000 emplois sur trois mois de l'emploi salarié privé à fin septembre, après un recul de - 32 900 emplois au trimestre précédent. Les enquêtes de conjoncture vont également dans le sens d'un moindre dynamisme de l'emploi. Selon les projections, l'emploi total se replierait ainsi à partir du quatrième trimestre 2024 jusqu'en 2026. Il serait affecté par le ralentissement de l'activité et les défaillances d'entreprises.

II - LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LOI DE FINANCES 2025

A- De la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) de 2023/2027 aux Plans successifs : Programme de Stabilité (PSTAB) et Plan Structurel à Moyen Terme (PSMT)

- **LPFP 2023/2027**

Introduites par la révision constitutionnelle de 2008, les Lois de Programmation des Finances Publiques sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution pluriannuelle de l'ensemble des finances publiques, y compris celles des administrations publiques, sociales et locales. Bien que leurs dispositions ne soient contraignantes ni pour le Gouvernement, ni pour le Parlement dans la procédure annuelle de préparation et d'adoption du budget, les LPFP ont cependant pris une importance accrue avec la ratification le 22 octobre 2012 du Traité européen sur la stabilité financière, ce dernier réitérant notamment le respect du seuil déficitaire maximum des comptes publics de chaque Etat membre à 3% fixé par le traité de Maastricht.

Pour rappel, dans sa version promulguée en décembre 2023, l'objectif de la LPFP fixait à 2027 le retour du déficit sous la barre de moins de 3% du Produit Intérieur Brut. Pour y parvenir, les collectivités territoriales étaient alors invitées à contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, au niveau national, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant ainsi qu'il suit (en%) :

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

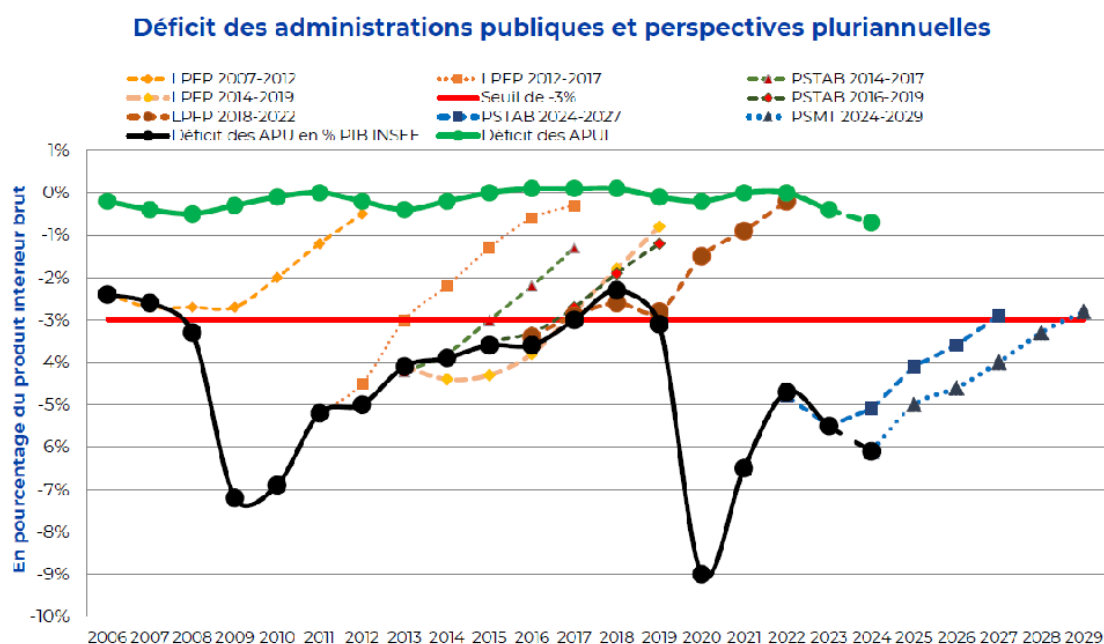
- **Perspectives de déficit public**

Compte tenu de la trajectoire effective des finances publiques constatée courant 2024, les plans et projets successifs ont réactualisé les prévisions de déficit public toutes administrations confondues :

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

- Evolution historique et projetée des déficits des administrations publiques selon les différents plans :



APUL : Administrations Publiques Locales

Source : La Banque Postale

B- Une loi spéciale de continuité dans l'attente de la Loi de Finances (LFI)

- L'année 2024 s'inscrit dans une période marquée par des bouleversements économiques, financiers et politiques majeurs.

En effet, un contexte financier impacté par de forts événements politiques en France :

1^{er} semestre 2024 :

- Mise en garde de la Commission Européenne en raison d'un déficit public trop élevé,
- Abaissement de la note de la France pour l'agence S&P (perspectives négatives),
- Dissolution de l'Assemblée nationale.

2^{ème} semestre 2024 :

- Censure du gouvernement Barnier et abandon du Projet de Loi de Finances 2025,
- Nouvelle dégradation de la notation de la France,
- Abaissement des notes financières des banques françaises.

Ainsi, la France débute l'année 2025 sans projet de LFI avec un nouveau gouvernement nommé mi-décembre.

- Afin d'assurer la continuité, une **Loi spéciale**, prévue par l'article 47 de la Constitution, a été promulguée le 20 décembre 2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Cette Loi contient quatre articles :

Article 1 : En attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFi, cet article autorise la **perception des** ressources de l'État mais aussi des impositions fiscales de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Article 2 : Cet article a été ajouté par l'Assemblée Nationale afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés (dotations de fonctionnement) sur les recettes de l'État évalués au montant de la LFi de 2024, soit 45,058 Md€.

Article 3 : Cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFi.

Article 4 : Cet article autorise différents organismes sociaux (CNRACL, CAF, ...) à recourir à des ressources non permanentes (lignes de trésorerie) pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

• Le 30 décembre 2024 le **décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés**, selon l'article 47 de la constitution, a été promulgué pour assurer la continuité des services publics à compter du 1^{er} janvier 2025, et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.

⇒ Plusieurs principes ont été posés par circulaire :

- Le décret ouvre des crédits dans la limite des crédits inscrits en LFi 2024. Ce qui constitue une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts peuvent être inférieurs, sous réserve de permettre a minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées en 2024. Ce qui comprend le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires (relatifs à la sécurité notamment).
- La suspension des dotations d'investissement, des subventions et des revalorisations salariales. Aucune dépense nouvelle ne sera mise en œuvre, sauf urgence nationale. Seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent.

⇒ Pour les collectivités locales la fiscalité et la dotation forfaitaire seront versées par douzièmes sur la base des montants de 2024, avec régularisation éventuelle ultérieure selon les dispositions de la LFi 2025 à venir.

• **Ce qui est déjà acté hors LFi 2025 :**

- ⇒ La revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur a base de l'IPCH de novembre 2024, soit +1.7%,
- ⇒ La hausse des cotisations patronales URSSAF sur les agents affiliés à la CNRACL repasse de 8.88% à 9.88% (exonération temporaire actée par la LFi 2024),
- ⇒ La poursuite du processus de correction des potentiels fiscaux/financiers et de l'effort fiscal nécessaires au calcul de répartition des dotations et fonds de péréquation entre collectivités.

• Le 15 janvier 2025, le Sénat a repris l'examen du projet de LFi 2025 ; ce dernier a fait l'objet d'un vote le 23 janvier 2025.

- ⇒ Ensuite, si les sénateurs et députés membres de la Commission Mixte Paritaire se mettent d'accord sur un texte qui pourrait être revu par compromis, leur version est attendue à l'Assemblée Nationale la semaine du 3 février 2025 pour un ultime vote, à moins d'un recours à l'article 49.3.
- ⇒ La version votée par le Sénat, avec l'aval du gouvernement, porte une réduction des économies globales sollicitées auprès des collectivités locales de 5 Md€ (sous le gouvernement Barnier) à 2.2 Md€.
En conséquence, le dispositif initialement envisagé du Fonds de réserve de 3 Md€ sur les 450 plus grandes collectivités serait remplacé par un prélèvement d'1 Md€ sur les recettes fiscales de 2099 collectivités, selon un mécanisme dit de lissage conjoncturel.

III - SITUATION ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE D'ARLES

Ce qu'il faut retenir :

Les orientations pour 2025 s'inscrivent dans la stratégie de transformation de la ville engagée depuis le début de ce mandat, à l'interface entre l'action de terrain quotidienne conduite par les services de la ville et les grands projets qui contribuent à cette transformation en profondeur de la commune.

Les promesses de « remettre la ville d'Arles en ordre » se concrétisent au fil des années depuis 2020. Et cela malgré la succession d'écueils qui se sont produits en 2020 et 2021 (Covid), en 2022 (guerre en Ukraine), et en 2023 avec un niveau d'inflation record depuis plusieurs décennies. **Tous ces impondérables ont été lourds de conséquences sur le budget, mais n'ont pas impacté directement les administrés puisque la part communale de la taxe foncière n'a pas été augmentée, contrairement à de très nombreuses communes. La réduction de la dette s'est poursuivie comme prévu depuis 2020, et le Plan Pluriannuel d'Investissement a été consommé, donc tous les projets annoncés ont été réalisés, tels que prévus.**

Le quotidien des Arlésiens s'améliore chaque jour, que ce soit :

- La sécurité, grâce à la poursuite du renforcement des équipes de Police Municipale, des caméras de vidéoprotection ;
- Le cadre de vie avec des travaux d'embellissement et un effort mis sur la propreté, avec une réorganisation des services de collecte et l'installation des premiers pièges photos pour verbaliser les dépôts sauvages ;
- La plantation d'arbres ;
- Les nombreux chantiers de réfection de voirie sur l'ensemble du Grand Arles ;
- La mobilité avec la création de parkings (Chabourlet) ;
- Les quartiers réhabilités (Cavalerie), les entrées de ville (Avenue Victor Hugo, rue Victor Basch, rond-point Chabourlet-Bigot) et les villages embellis ;
- De nouveaux quartiers en prévision : projets structurants pour l'avenir de la commune ;
- Les écoles pour lesquelles un effort significatif est mené depuis le début du mandat, notamment leur sécurisation ;
- Les loisirs de plus en plus diversifiés et nombreux, qu'ils soient culturels ou sportifs ;
- Les solidarités renforcées pour qu'aucun Arlésien ne soit laissé au bord du chemin.

Si en 2024 de nombreux projets ont vu le jour, il en sera de même en 2025, malgré une année qui s'annonce chahutée par le contexte national et les incertitudes budgétaires qui pèsent encore à ce jour.

Un budget ambitieux mais néanmoins prudentiel s'annonce encore cette année, même si pour la première fois depuis de nombreuses années, Arles est sortie en 2024 du réseau d'alerte des Préfectures et Trésor Public, preuve que la gestion de la ville a été particulièrement rigoureuse et assainie.

Perspectives 2025

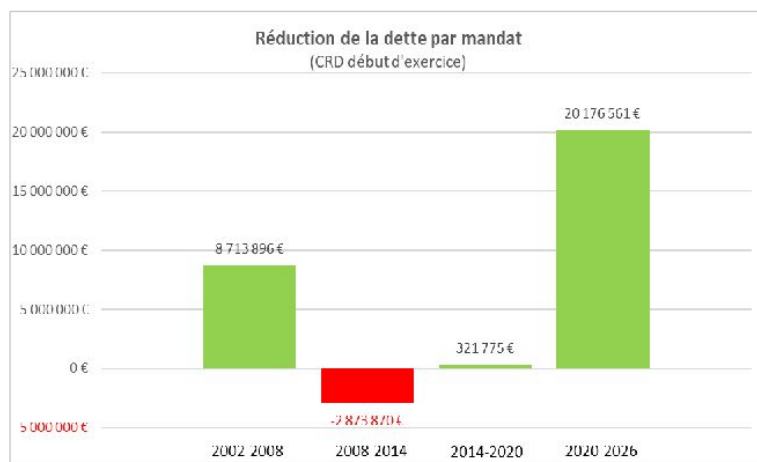
La dette, une priorité :

La situation de la France à l'heure où ce rapport est rédigé, montre bien à quel point la santé du pays est dépendante de la dette portée par l'ensemble des citoyens. Le débat politique tourne essentiellement autour de ce sujet capital et les efforts à consentir lui sont destinés.

Il en est de même pour notre ville. Mais la dette a été une priorité dès le début du mandat. Pour deux raisons.

D'abord parce que la dette est un poids qui pèse sur les administrés. En effet, le remboursement de cette dette réduit le montant disponible pour assurer les missions de service public, pour entretenir la commune, pour réaliser des projets fussent-ils de développement. Pour mener une politique d'investissement ambitieuse pour la commune, il était donc indispensable de réduire cette dette. En 2020 elle s'élevait à 108 M€. Aujourd'hui elle est de 91 M€ et en fin de mandat elle sera réduite à 88 M€. Et cela, sans allongement de la durée de l'emprunt.

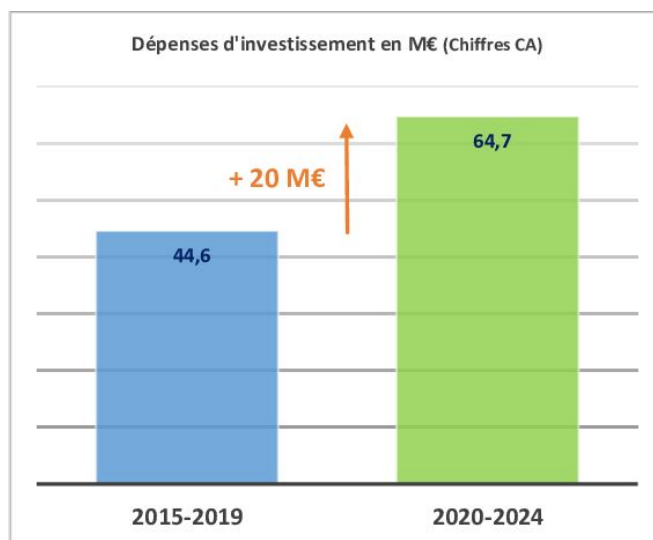
Jamais la dette n'avait été autant résorbée depuis plus de vingt ans, comme le montre la figure ci-dessous :



Il s'agit d'un exercice d'une rigueur extrême dans la gestion du budget, rendu d'autant plus difficile que des dépenses inattendues ont impacté précédemment le budget de fonctionnement. Crise énergétique (2022) et augmentation du point d'indice des fonctionnaires (2022 et 2023) ont dû être absorbés malgré tout.

Deuxième raison pour laquelle la dette devait être réduite : la confiance des institutions privées ou publiques qui prêtent de l'argent à la municipalité. Une gestion saine des finances de la ville, est une garantie de moindre risque pour eux. La collectivité peut compter désormais sur 5 banques (2 en début de mandat) pour la suivre dans ses investissements, en plus du Conseil Départemental, partenaire infailible de la commune.

Plus de 69 M€ de projets ont été lancés depuis 2021, dont 65 M€ déjà payés, et fin 2025 ce seront près de 86 M€ qui auront permis de restaurer la commune. A périodes égales, 2015-2019 et 2020-2024, 20 M€ de plus ont été investis dans des travaux et équipements pour la commune.



Ce haut niveau d'investissement a pu être maintenu, alors que la collectivité n'a fait appel qu'à 3 M€ d'emprunt en 2024, accélérant d'autant la réduction de la dette. Les années précédentes, un recours à 6 M€ était nécessaire.

Cette confiance retrouvée a permis de maintenir la part de la taxe communale au niveau du début du mandat, alors que de nombreuses villes ont dû y avoir recours pour augmenter leurs ressources et faire face à leurs dépenses en essayant de maintenir leur niveau d'investissement.

Enfin, pour la première fois depuis de nombreuses années, Arles est sortie du réseau d'alerte des Préfectures et Trésor Public.

A- Le quotidien des Arlésiens

A-1 : Les grands projets :

Imaginée depuis 2020, la vision pour le futur Arles commence à se concrétiser.

Les grands projets, ambitieux, sont en train de restructurer la commune, et dessiner la ville de demain, plus belle, toujours plus attractive.

A-1-1 : Les grands projets du Sud de la ville :

La zone sud de la ville devrait connaître un profond remaniement, pour embellir et désenclaver ces quartiers encore isolés du centre-ville par la voie rapide, mais qui demandent à être totalement réinventés et réhabilités. Ils s'inscrivent dans la préfiguration future de la ville et sont parfaitement compatibles et complémentaires du futur contournement autoroutier d'Arles. Rénovation urbaine, aménagement des berges du canal d'Arles à Bouc, création d'un nouveau quartier résidentiel, nouveaux équipements de proximité, création de nouveaux espaces verts, aménagement d'une voie verte, sont d'ores et déjà lancés. Un nouveau quartier se profile au Sud de la ville. Dès 2025, des travaux d'aménagement des trottoirs et de stationnement adéquats seront conduits sur l'avenue Vissac.

Le Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) de Barriol, initié avant 2020, mais amplifié au point de devenir un projet national très ambitieux. Ce projet est porté par la communauté d'agglomération, en lien permanent avec la commune. Il a commencé fin 2024 par la phase de concertation avec les habitants, et les contacts individuels. Ce programme devra refondre complètement ce quartier d'ici 2030 afin de :

- Rénover l'habitat existant : améliorer la qualité des logements (isolation thermique afin de diminuer les charges énergétiques des habitants, rénovation des façades, des parties communes, des logements), changer le cadre de vie des habitants, accueillir de nouveaux habitants pour plus de mixité.
- Reconfigurer l'environnement : faciliter les mobilités (nouvelles voies prévues) et sécuriser les espaces publics, embellir le paysage en végétalisant, créer de nouveaux espaces de loisirs et de rencontre. Les immeubles seront traités non plus comme des « barres » mais comme des résidences indépendantes (« résidentialisation »).
- Moderniser et agrandir les équipements de proximité comme le centre social ou la crèche, et créer un nouvel équipement attractif : le Conservatoire de musique.
- Renforcer le dynamisme du quartier, requalifier les activités économiques, commerciales et les services.

Ces aménagements seront projetés en concertation avec les habitants.

Quelques 218 logements seront démolis afin d'aérer le quartier, créer des nouvelles voies de circulation, réaménager les berges du canal d'Arles à Bouc. Les habitants concernés sont déjà pris en charge par les bailleurs sociaux 13 Habitat et Erilia, et très prochainement par Grand Delta. Deux années sont prévues (2025 et 2026) pour reloger ces habitants dans les meilleures conditions. Les travaux ne commenceront que fin 2026.

Cout de l'opération : 123 M€ répartis entre 13 opérateurs

Quartier des Semestres :

Jouxtant le quartier de Barriol, et s'étirant le long du canal d'Arles à Bouc, ce quartier sera totalement transformé (voirie, habitations...). La rue Gaspard Monge est déjà en cours de transformation puisque deux programmes immobiliers neufs y ont vu le jour (Patio du Canal et le Quai des Arts).

Liaison centre-ville - Semestres : voie verte reliant les Alyscamps au pont Van Gogh :

La SNCF a récemment accepté de vendre à la ville cette ancienne voie ferrée, permettant à la municipalité de créer une voie verte accessible aux piétons et aux vélos. Elle permettra à chacun de rejoindre le pont Van Gogh depuis les Alyscamps. Elle desservira les quartiers des Alyscamps, Chabourlet, Bigot et les Semestres. Cette liaison s'inscrit dans la volonté de mettre en place des mobilités douces, faciliter les déplacements entre ces quartiers, rendre accessible la nature à tous, et proposer une nouvelle promenade aux Arlésiens.

A-1-2 : Les grands projets au Nord de la ville :

La requalification de l'avenue de Stalingrad :

Longtemps réclamée et attendue par les Arlésiens, pour sa dangerosité et sa vétusté, cette artère qui dessert la ville par le Nord va faire peau neuve. 2025 sera l'année des études de préfiguration. Les travaux ne commenceront que fin 2026. Un chantier qui durera 3 ans. Principal objectif : la sécurité, devenue indispensable tant cette avenue est accidentogène. Outre cet aspect, il s'agira d'améliorer la circulation de cette voie très fréquentée, pour les automobilistes, les autobus, les cyclistes et les piétons. La végétalisation est également programmée afin de rafraîchir cette avenue et la rendre agréable à parcourir par les piétons.

Cette rénovation complètera les travaux déjà réalisés en 2024, quartier de la Cavalerie et place Lamartine, pour faire de l'entrée Nord de la ville, un des plus beaux accès au centre-ancien.

Le Pôle d'Echange Multimodal :

Porté par l'ACCM, ce projet de pôle d'échange multimodal, intégrant la gare SNCF, la gare routière et le port fluvial, continue de se profiler. A terme cette zone sera un carrefour de toutes les voies d'accès à Arles, quel que soit le mode de transport. Les travaux d'accessibilité préalables s'achèveront en 2025, ainsi que les études pour la phase ultérieure. Les travaux quant à eux débuteront en 2026 pour une durée de 3 ans.

A-1-3 : les grands projets à l'Est de la ville :

Minimes : Ce quartier proche des universités et des écoles de la photo et le MOPA, se situe dans une zone de forte attractivité pour les entreprises du numérique. Conçu comme un éco-quartier, il devra réunir à la fois un campus universitaire, des entreprises, des logements pour permettre aux étudiants comme aux jeunes cadres de s'y loger, tout en disposant de services de proximité. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est relancé cette année, et le candidat retenu devrait être connu dans les semaines qui suivent. Là encore, un nouveau quartier va apparaître.

Parc de Beauchamp : réunissant le marais du même nom, la roselière attenante, la base nautique et un terrain agricole, cette étendue de 131 ha, sera aménagée pour que tout un chacun puisse venir découvrir cet environnement sauvage qui jouxte la ville. Peu d'empreinte humaine est prévue, afin de respecter ce biotope fragile, et le conserver en l'état naturel. Très facile d'accès (à pied, en vélo, en voiture, et en bus), ce parc sera des plus agréables pour une balade pédestre. Les études avant travaux sont prévues en 2025, et un démarrage des travaux pour fin 2025.

Cout de l'opération : 1 M€

Rénovation du quartier de Griffeuille :

Négociés par Monsieur le Maire en tout début de mandat, inscrits dans le contrat de fusion SEMPA/Vilogia, 31 M€ vont être investis par Vilogia pour rénover intégralement ce quartier.

Les réunions avec les habitants commencent en février 2025, et les travaux en fin d'année 2025. Ils s'achèveront en 2027. Au total, 750 logements seront réhabilités par Vilogia, ce qui représente en moyenne plus de 41 000 €/logement.

Le bailleur UNICIL quant à lui, rénovera en 2025 la résidence La Genouillade pour 8,1 M€.

Les habitants de ce quartier vont retrouver des logements dignes, un environnement agréable répondant aux aspirations de notre époque, notamment sécuritaire, tout en faisant des économies sur leurs charges locatives

A-1-4 : Les grands projets à l'Ouest de la ville :

Deux projets d'envergure portés par la communauté d'agglomération, mais destinés à redynamiser l'activité économique d'Arles prendront forme dans le quartier de Trinquetaille :

Le site des papèteries Etienne : sur la rive droite du Rhône, ce site doit abriter un nouveau quartier économique majeur, cohérent, reconnecté au centre-ville et au quartier de Trinquetaille. En outre, il permettra la revégétalisation des espaces à travers la création d'une zone de plein air et de loisirs, et la valorisation de la zone humide de Trinquetaille.

Un bâtiment industriel va être réhabilité pour accueillir les Rencontres de la Photo (Juin 2025) et 16 000 m² seront proposés à la construction.

La société d'assurance **MACIF**, en quête de bureaux plus spacieux, était prête à quitter notre commune. L'achat d'un terrain sur ce lieu, permet à la MACIF de définitivement choisir d'y construire son futur siège local. Les 250 collaborateurs resteront donc sur la commune. Et il est très probable que de nouveaux collaborateurs soient embauchés.

Le site de l'ancienne gare maritime : un espace charnière devant assurer la connexion entre Trinquetaille et les papeteries Etienne, sera un espace ouvert au public et ouvert sur la ville. C'est un lieu d'exception d'où l'on peut admirer la plus belle vue sur le centre historique classé UNESCO. Ce projet comporte un volet environnemental avec la création d'espaces paysagers, de circulations douces, tout en respectant le patrimoine existant. Le deuxième volet est économique, avec la réalisation d'un hôtel 4 étoiles de 110 chambres, proposant des équipements de confort (spa, piscine ...). Son architecture devra être signée par un architecte de renom.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en cours de lancement par la SNCF, propriétaire du foncier.

A-1-5 : Les grands projets du centre-ville : ancien collège Mistral et la Bourse du travail.

En 2025 deux projets emblématiques débiteront :

Ancien collège Mistral : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été remporté en 2024 par l'architecte de renom Jean-Michel Wilmotte et le groupe François Ier, spécialiste de la réhabilitation d'immeubles anciens. Dès lors que la dernière association sera bien relogée, les travaux démarreront. Ils sont prévus fin 2025. L'ancien collège Mistral constitue un îlot de très belle facture architecturale, en plein centre-ville historique, dont les Arlésiens ne profitaient pas ou très peu. Il deviendra un nouveau pôle d'attractivité puisque outre des logements, il comprendra un centre médical, des associations, un restaurant et une salle municipale où des événements pourront être organisés.

Bourse du Travail : bâtiment historique et remarquable du XVIIème siècle, ancien Hôpital de la Charité (ordre de Saint Vincent de Paul), aux multiples successions de destination, il est situé sur la zone la plus fréquentée et la plus visible par les touristes. Il est apparu légitime que l'Office du Tourisme, qui occupe un bâtiment vétuste, et devenu étriqué compte-tenu de sa fréquentation, soit transféré dans ce lieu. La CGT actuellement installée dans 400 m² au rez-de-chaussée sera transférée dans l'aile Est de ce même bâtiment. Les préparations de ce déménagement de l'Office du Tourisme et du local CGT doivent commencer courant 2025.

Dans un proche avenir, **l'esplanade Charles de Gaulle**, sera agrandie jusqu'à l'Office du Tourisme, rendant la circulation intégralement piétonne et traitée contre la forte incidence du soleil (fraicheur). Une étude globale sera lancée en 2025.

Quartier de la Roquette : les études de réaménagement de la place Saint Césaire qui doivent apporter un îlot de fraîcheur dans ce quartier, et un lieu de vie animé, seront menées en 2025.

Quartier Portagnel : le Boulevard Emile Combes sera sécurisé en 2025 pour lutter contre la vitesse de circulation de certains automobilistes inciviques. Des « plateaux traversants » seront installés aux points névralgiques de ce boulevard. Une expérimentation de rond-point au carrefour de la Croisière sera menée en vue de déterminer à terme, un plan de circulation optimisé.

Le **patrimoine historique** de la ville, nécessite des soins permanents et coûteux. Deux priorités en 2025 :

- L'église des Frères Prêcheurs que le manque d'entretien a condamné à fermeture pour raison de sécurité. Une première phase de travaux sera réalisée en 2025, suite aux diagnostics déjà effectués en 2024.
- La restauration du mur d'enceinte du Théâtre Antique, qui présente un réel danger pour les habitations mitoyennes.

A-1-6 : Les projets dans les villages :

Tout comme dans les années précédentes, les villages connaîtront la poursuite du programme de rénovation engagé.

Aucun village, aucun hameau n'a été oublié ces dernières années. On pourrait citer comme exemple :

- Le plan voirie dans tout le Grand Arles, avec un budget multiplié par 8, qui aura permis de rénover environ 70 km de route en 5 ans
- La création de 3 city-stades à Salin de Giraud, Moulès et Raphèle, ainsi que la rénovation de terrain de tennis.
- La modernisation ou la construction d'aires de jeux
- La rénovation du point de tri au Sambuc et la modernisation de la déchetterie de Mas-Thibert.
- L'agrandissement du cimetière à Mas-Thibert.
- L'implantation des premières caméras de vidéoprotection dans les villages qui participent à la sécurisation des habitants et des lieux, avec l'appui des gardes-champêtres

En 2025 les travaux se poursuivront sur le même rythme :

- Voirie : à Gimeaux (chemin de Séverin) et à Saliers (route des 3 Fontaines)
- Entretien renforcé des espaces verts (élagages, traitement contre les chenilles processionnaires) et plantation d'arbres
- Mise aux normes ou réfection des déchetteries et points de tri
- Etude d'une salle multi-supports à Mas-Thibert
- Installation de caméras de vidéo-protection, de pièges-photo pour lutter contre les dépôts sauvages

Les villages et hameaux se transforment aussi.

A-2 : La sécurité :

L'aménagement et l'embellissement de la ville et des villages est certes indispensable pour le quotidien de tous, mais cela ne s'entend que si l'on y vit en toute sécurité. La stratégie de sécurisation de la commune semble porter ses fruits, puisque les chiffres de la Préfecture de Police indiquent une baisse de 7,8% de la délinquance générale. Les prises de drogue sur notre territoire ont également augmenté de 7,1%. Enfin, très important, le nombre de violences intrafamiliales a reculé de 16,6%.

Dans l'espace public :

17 caméras de vidéo-protection seront installées en ville comme dans les villages, et viendront compléter le parc déjà mis en place depuis 2020 de 298 caméras. Cette année la ville se dotera d'un hyper-viseur, technologie qui permet, grâce à l'intelligence artificielle, d'optimiser l'utilisation des caméras et des alarmes. Cela nous permettra, en particulier, d'être plus efficaces dans la lutte contre les intrusions dans nos bâtiments communaux (écoles, gymnases...).

La Police Municipale comptera fin 2025, 50 policiers municipaux, la plupart armés, 17 ASVP (10 sur la voie publique et 7 au CSU) ainsi que des personnels administratifs. Nous continuerons à faire monter en puissance l'effectif des gardes champêtres en le portant à 6 agents, qui parcourront la commune sur la partie plus rurale (Crau et Camargue) pour lutter contre les incivilités de tous ordres. De 12 policiers en 2020, ils seront 50 cette année, et 60 l'année prochaine.

La couverture horaire assurée par les policiers municipaux est désormais élargie puisqu'elle est passée de 11h30 par jour à 19h par jour.

Dans les équipements de la ville :

Les **écoles** seront toutes dotées d'équipements de sécurité en 2025, via le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), piloté par l'Académie d'Aix-Marseille. Alarmes, portes, et rideaux anti-intrusion, équiperont dès cette année les 39 écoles de la commune. Il sera accompagné financièrement par un fonds de concours de l'ACCM de 250 K€.

Cout de l'opération : plus de 0,5 M€

Les **centres sociaux**, sujets à des intrusions malveillantes, ont déjà commencé à être sécurisés en 2024. L'opération se poursuivra en 2025.

A-3 : L'enseignement :

Les écoles :

En 2025, l'expérimentation de l'élargissement du temps périscolaire va s'étendre.

Entamé depuis 2022, et forts du succès remporté auprès des parents, ce programme d'extension des horaires périscolaires, sera intégralement mis en place en 2025. Dès lors les 39 écoles d'Arles bénéficieront de cette nouvelle offre pour les enfants : 15 min de temps périscolaire en plus le matin, et 30 min le soir.

Les équipements numériques se diffusent peu à peu dans toutes les écoles : après les équipements informatiques et les vidéoprojecteurs, ce sont maintenant les « classes numériques mobiles » qui apparaissent.

Nous ne reviendrons pas sur la sécurisation indispensable des écoles, déjà évoquée au chapitre « Sécurité ».

Si la ville devait remettre en parfait état les 39 écoles, il faudrait investir 36 M€, budget colossal et insoutenable pour la ville. Ces travaux s'échelonnent donc au fil des années afin de rattraper les besoins les plus urgents. 1,2 M€ y sont consacrés en 2025, hors plan de sécurisation PPMS.

Au total, budget écoles pour 2025 : 1,2 M€ (hors plan de sécurisation PPMS).

Les écoles se sont engagées aussi dans des actions sociétales comme le projet CUBE dans le cadre de la transition énergétique, mais aussi la lutte contre le harcèlement scolaire et l'inclusion du handicap.

L'enseignement supérieur :

La ville accueille depuis la rentrée de septembre 2024, une centaine d'étudiants en plus que les autres années, et le projet des Minimes décrit plus haut, devrait en attirer bien plus, grâce à l'installation de nouvelles écoles, mais aussi de meilleures conditions d'accueil.

Arles se veut aussi, le creuset des industries culturelles et créatives : numérique, image, son, vidéo, effets spéciaux, robotique, domotique etc. Pour cela, la ville s'est dotée d'un outil pédagogique de qualité ouvrant la porte à la collaboration entre étudiants et entreprises autour de l'innovation, la créativité, le développement de projets, mais aussi de l'entrepreneuriat. Cette structure appelée HUB Créatif Arlésien, s'installe dès 2025 dans l'Hôtel de Quiqueran de Beaujeu.

Elle est portée par Aix-Marseille Université et gérée localement par l'IUT d'Arles en collaboration avec Arles Créative. Les différents organismes de formation localisés à Arles sont concernés et travailleront en collaboration au sein de ce dispositif : Aix Marseille Université (IUT – Info – MMI – FEG FUPAIC – Droit - Patrimoine), MoPa, ENSP, le GRETA CFA PROVENCE etc... L'Université d'Aix Marseille a d'ores et déjà débloqué les fonds, et lancé les procédures d'achat matériels et le recrutement du personnel dédié à ce dispositif fin 2024, début 2025.

Pour faciliter les échanges et créer des synergies autour de ce dispositif tourné vers les industries culturelles et créatives, le Campus Connecté Arlésien qui compte aujourd'hui des cohortes de 8 étudiants, rejoindra en février prochain le HUB Créatif Arlésien au sein de l'Hôtel Quiqueran de Beaujeu.

A terme on estime que 600 professionnels et étudiants, utiliseront chaque année cet ensemble HUB Créatif Arlésien+ Campus Connecté.

En outre, du personnel permanent sera embauché pour assurer le fonctionnement, la maintenance et la gestion du matériel et de la structure. Dans un premier temps 6 à 7 ETP seront créés, en plus de l'agent de la ville qui est déjà rattaché au Campus Connecté. Les offres d'emploi sont d'ailleurs en ligne pour les deux postes alloués à 100% pour ce dispositif par AMU, géré par l'IUT d'Arles.

A-4 : La santé :

La mobilisation permanente de la ville pour faire face au désert médical se poursuit. Suite à la signature du contrat local de santé attractivité avec l'ARS, trois chirurgiens-dentistes et deux médecins se sont installés. Un prochain cabinet dentaire va ouvrir au premier trimestre. Il comptera un dentiste spécialisé pour les enfants et un orthodontiste. Récemment un cabinet avec un médecin et deux orthophonistes a ouvert au Trebon.

Un centre de consultation 7/7 a ouvert en centre-ville, avenue Sadi Carnot, et un pôle santé doit se construire à Moulès. La commune continue de rénover et proposer des locaux aux médecins qui souhaiteraient s'installer. Par exemple, l'ancienne poste de Mas Thibert sera rénovée en 2025 et disponible pour des médecins et des para-médicaux.

La collectivité est engagée financièrement dans la rénovation et l'extension de l'Hôpital Joseph Imbert, objet d'un Partenariat Privé-Public avec la clinique Jeanne d'Arc. Au total, 42 M€ vont être mobilisés pour ces travaux de grande envergure. Des équipements de dernière génération viendront remplacer ou compléter, et moderniser les plateaux techniques partagés entre les deux partenaires. Les travaux sont en cours.

Le Pôle Françoise Giroud (salle Ambroise Croizat), qui accueille du public, sera équipé d'une boucle magnétique, dispositif permettant aux sourds et malentendants de communiquer avec leurs interlocuteurs.

La ville est très active auprès des associations liées au handicap et à la santé :

- La ville a créé deux postes pour venir en appui aux personnes handicapées : un au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap (PARIH), et un référent inclusion pour les écoles.
- Equipement de l'école Cyprien Pillol en vue d'accueillir des enfants en situation de handicap : sol pour classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et ascenseur

Les événements se succéderont pour animer et sensibiliser les arlésiens aux problèmes que rencontrent certaines personnes :

- Mars bleu (mois de prévention du cancer du colon) : exposition du colon-tour
- 2 avril : journée de sensibilisation à l'autisme
- 8 mars journée internationale de la femme : exposition de photos du 3 au 16 mars « Respect de femmes » du conseil régional
- 26 mars : journée du soleil (pour des ados et adultes handicapés) avec le Rotary
- Octobre rose : plusieurs manifestations, exposition de photos, ...
- 8 octobre : marche inclusive pour les enfants handicapés et valides dans le cadre de la journée internationale du handicap
- 13 au 30 novembre : exposition de photos par des patients hospitalisés
- 20 novembre : journée contre le harcèlement scolaire
- 25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes
- Téléthon

A-5 : L'environnement :

La végétalisation et l'accès à la nature si proche de la ville, en sont les maîtres-mots. Nous ne reviendrons pas sur le parc de Beauchamp et la voie verte des Alyscamps au pont Van Gogh, qui contribuent à respecter les milieux naturels qui nous entourent, et à rafraîchir nos balades.

D'autres initiatives ont vu le jour en 2024 et se poursuivront :

- L'opération, une naissance – un arbre a permis de distribuer un olivier (ou une plante) aux parents des 75 enfants nés en 2023. L'opération se pérennise en 2025
- Poursuite du plan de plantation : 700 arbres déjà plantés en 3 ans

Ligne à très haute tension : RTE

Si la ville est favorable au développement économique, à la décarbonation, cela ne peut se faire au détriment des fondements même de notre région : son environnement, son agriculture, son patrimoine. L'opposition de la ville à ce projet n'est toutefois pas stérile. Nous avons fait des contre-propositions, techniquement étayées, pour l'enfouissement de la ligne, solution alternative qui respecte la Crau, et la Camargue, deux territoires qui font vivre une grande partie notre économie.

B- Les solidarités

Jeunesse & social :

La ville d'Arles investira à destination du centre aéré historique de la commune, l'Ecureuil, situé à Fontvieille. Ce dernier avait vu sa capacité d'accueil se réduire par un manque d'investissements (de longue date). Il s'agit de compléter l'offre municipale de loisirs vers les enfants de maternelle et de primaire dont l'accueil durant les vacances au sein des écoles est insatisfaisant. C'est donc une réponse de qualité, permettant d'assurer un accueil qualitatif dans un environnement privilégié tout en doublant le nombre de places in situ.

Concernant la petite enfance, les nouvelles attributions déléguées à Monsieur le Maire vont permettre de développer l'offre arlésienne par l'ouverture de nouveaux berceaux. Cette volonté municipale répond au fort besoin de création de nouvelles places en crèche.

Un projet social à l'échelle d'Arles :

La commune continuera d'accompagner en 2025 la montée en puissance des deux centres sociaux de la ville d'Arles, le Mas Clairanne et Christian Chèze. La phase de structuration lancée en 2024 quasi terminée (les derniers recrutements sont en cours), le budget de fonctionnement sera très significativement augmenté en 2025 pour permettre le déploiement d'actions de qualité vers les habitants des quartiers de Barriol et du Trébon.

Par ailleurs le nouveau contrat de ville des QPV arlésiens (Quartiers 2030) a permis de redéfinir les orientations prioritaires ainsi que d'en étendre la géographie en ajoutant le quartier des Alyscamps à la précédente cartographie. Afin de répondre parfaitement à ces nouveaux enjeux la ville va se doter d'un service dédié à l'animation de la vie sociale ainsi qu'à la jeunesse (coordination des animations, travail sur les préventions).

Offrir aux aînés de nouvelles perspectives :

Il s'agit de développer les synergies autour de nos aînés par une approche inclusive des dispositifs existants. La démarche de la Ville d'Arles de redynamiser « Ville amie des aînés » s'inscrit dans une réponse adaptée et coordonnée aux besoins spécifiques sur les mobilités et de lien social. Par ailleurs, une action volontariste de « l'aller vers » sera de nature à développer les espaces intergénérationnels sur les équipements sociaux existants.

Offrir un habitat digne aux habitants des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) :

Dès son investiture, Monsieur le maire a souhaité redonner un habitat digne aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Ces quartiers, trop longtemps abandonnés sont dans un état désastreux. Les négociations avec les bailleurs sociaux ont amené ceux-ci à investir massivement pour le bien-être de leurs locataires. Promesse tenue puisque 5 chantiers de rénovation sont en cours, ou vont démarrer en 2025 : Barriol, le Quai des Platanes, Griffeuille, La Genouillade et enfin au Trébon (la Souleiado). Au total, 1600 logements seront réhabilités, et 168 M€ seront injectés entre tous les partenaires, pour changer la vie des habitants de ces quartiers.

Pour renforcer cette volonté de voir les arlésiens vivre dans un habitat digne, la ville a mis en place le « permis de louer » pour les logements relevant du privé. Celui-ci connaîtra une première phase d'information/formation (jusqu'en juin 2025) afin que les professionnels de l'immobilier et les bailleurs privés s'accaparent cet outil, puis il deviendra obligatoire pour tout nouveau bail privé à partir de juin 2025. Les propriétaires qui n'obtiendront pas ce permis, seront accompagnés s'ils le souhaitent, vers la mise en conformité de leur logement par la communauté d'agglomération (aides financières par exemple).

C- Les loisirs

2024 a été une année riche en événements culturels et sportifs. Comme nous l'avions annoncé, elle a été olympique !

Le sport et la culture ont su présenter un ensemble particulièrement spectaculaire lors du passage de la flamme, mais c'est tout au long de l'année qu'une offre de loisirs très diversifiée a été proposée aux arlésiens.

Culture

Cette année 2025 est à nouveau prometteuse pour l'animation culturelle. Pas moins d'une centaine d'événements ponctuent l'année de rendez-vous de tout genre, pour le plaisir de tous les publics. Citons ici les principaux :

- Arles se livre : qui évolue sur la thématique du Rhône, de la mer et de l'eau, avec un prestigieux invité d'honneur cette année : Erik Orsenna
- Le succès du carnaval 2024 conduit la ville à reconduire cet événement qui plaît aux petits comme aux grands
- Un concert de culture urbaine prendra à nouveau place dans le théâtre antique
- Deux artistes, sculpteurs, seront exposés aux Alyscamps : Laure Boulay ainsi que Jean-Pierre Formica. Leurs œuvres viendront répondre au site remarquable nommé par Paul Gauguin les « Champs Élysées » d'Arles
- Encore des nouveautés cette année avec deux concerts intitulés « les quais en musique ». Les bords du Rhône résonneront d'instruments et de fête.
- Été Indien, bel événement hors saison qui permet de profiter d'une ambiance culinaire.
- Les Monument'Arles, fort de leur succès reviennent avec une programmation qui nous réserve de grandes surprises.
- Et une autre nouveauté, la fête d'Halloween, qui séduit le jeune public, organisé en lien avec les écoles et le CCAS.
- En fin d'année, la préfiguration d'une exposition au musée Réattu, dont le thème est Narcisse.
- Et bien entendu, les Calend'Arles qui clôtureront notre riche année culturelle.

Le théâtre municipal qui a remporté un vif succès en 2024 puisque le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 12%.

La saison 2024/2025 s'annonce d'ores et déjà des plus satisfaisantes, preuve que les arlésiens apprécient la programmation qui y est proposée.

La saison 2025/2026 mettra l'accent sur l'écriture classique. Des concerts seront également proposés, les compagnies régionales et certaines nationales seront à l'honneur, et nous continuons le lien Aix/Arles grâce au dispositif « mieux produire, mieux diffuser ».

En point d'orgue, nous bénéficierons de grands noms d'acteurs et d'artistes qui ne seront dévoilés au public qu'en ouverture de saison.

Il n'est plus à démontrer que le théâtre municipal d'Arles est un rendez-vous incontournable pour les arlésiens.

La médiathèque s'oriente cette année vers le public « jeune » avec des propositions de jeux vidéo, des animations spécifiques, un jeu de piste. L'action « partir en livre » continue en 2025.

Nous aurons aussi l'honneur d'accueillir des grands noms de la poésie avec deux grands rendez-vous.

Deux expositions sont prévues dont une consacrée aux oiseaux de Camargue.

Et bien entendu, la médiathèque sera toujours présente auprès de ceux qui sont éloignés de la lecture avec des actions dans les villages, dans les maisons de retraite en partenariat avec une école, à la prison...

Le bureau du cinéma qui dépend du service de la culture, s'est étoffé en 2024 avec une plaquette présentant tous les avantages et lieux de notre territoire. Une grille tarifaire simplifiée permet aux réalisateurs de s'installer dans notre ville avec un accompagnement à la carte, grâce à l'équipe de bureau du cinéma renforcée et professionnelle.

Le sport

Le sport est une priorité pour la Ville d'Arles, non seulement parce qu'il constitue un formidable levier de cohésion sociale, de santé et de bien-être, mais aussi parce qu'il reflète l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

Nous continuons d'investir dans nos infrastructures sportives vieillissantes et nous mettons toujours l'accent sur la sécurité des pratiques et la rénovation énergétique de ces bâtiments. Après les rénovations des gymnases de Griffeuille et de la Cavalerie en 2024, l'enjeu en 2025 est de s'attaquer aux piscines qui sont en fin de vie. Dans un premier temps, afin d'assurer la continuité de la pratique de la natation, de gros travaux seront effectués sur la piscine Berthier. Cependant il est devenu nécessaire de lancer une étude bien plus large de l'ensemble de notre offre aquatique pour continuer à apporter une solution dans l'apprentissage de la natation autant que dans l'offre de loisir aquatique. D'autant plus que nous connaissons de très fortes chaleurs en été.

Chaque année nous accueillons des événements sportifs de grande envergure qui donnent à la fois une vitrine à nos clubs en mettant en avant leur discipline et cela permet également de créer un divertissement pour la population.

D - La vie associative et citoyenne

Les associations restent une priorité pour la ville, s'appuyant sur chacune d'elle pour tisser du lien et l'accompagner tout au long de l'année.

Cet accompagnement se traduit par des actions variées auprès de la jeunesse et de l'éducation, de l'environnement, du sport, par des animations dans les villages, une proposition annuelle d'événements culturels, patrimoniaux et de tradition, auprès également des seniors, du handicap, de la santé, la solidarité...

Toutes les associations situées au pôle Mistral ont été relocalisées et sont en cours de déménagement.

L'accompagnement financier pour ces associations reste prioritaire dès lors qu'elles ont déposé un dossier.

En 2024, c'est 2.312.822 € qui ont été distribués pour les projets.

L'enveloppe budgétaire 2025 a prévu 2.400.700 € pour que ce tissu associatif accompagne la dynamique de la ville.

Si on ajoute à ces subventions, les avantages en nature, mise à disposition de locaux, fluides, ce sont presque 6,5 M€ qui sont distribués aux associations.

Notons que depuis 2020, on constate une nette augmentation des actions et des projets portés par les associations sportives, et que la pratique féminine est encore en augmentation de 15% cette année.

Conseils de village :

Les 8 conseils de village sont installés et fonctionnent. Des projets sont arrivés à maturité comme l'installation d'un rack à vélos à Moulès. Les autres verront le jour en 2025 comme le panneau numérique d'information de la ville à Raphèle.

Conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est un espace de concertation, de création de projets, de discussions, de débat et d'apprentissage de la Citoyenneté au service de l'intérêt général.

Ce Conseil va offrir aux jeunes arlésiennes et arlésiens un espace de parole et d'écoute, leur donnant aussi la possibilité de partager leurs idées, de s'engager pour leur ville et créer leurs propres projets. Les membres sont élus pour deux ans.

Le conseil municipal des jeunes a été mis en place le 15 janvier 2025. Il compte 36 jeunes conseillers, issus de classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et de 2 lycéens, tous issus d'établissements arlésiens.

A l'issue de leur première rencontre, des projets très pertinents se profilent déjà autour de trois thèmes :

- Améliorer la vie quotidienne dans la commune
- Penser aux événements et activités destinés aux jeunes
- Concevoir environnement et citoyenneté aujourd'hui

E- Le Tourisme

L'Etat vient d'accorder le renouvellement du classement Station de tourisme à la Ville d'Arles pour une nouvelle période de 12 ans, soit jusqu'en décembre 2036. Ce label permet de reconnaître les efforts accomplis par la collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. Arles est la première commune des Bouches du Rhône à avoir obtenu ce renouvellement de classement depuis l'introduction des nouveaux critères environnementaux.

Ce label est décerné au moment où le bilan de l'année 2024 montre de très bons résultats en terme de fréquentation touristique. Le printemps, notamment a été excellent (22% par rapport à 2023) : on peut y voir les effets d'événements importants accueillis par la ville comme le passage de la flamme olympique (+53% de fréquentation le week-end de l'Ascension), ainsi qu'un calendrier favorable. L'été a été particulièrement dynamique (+31% vs 2023) avec un pic de fréquentation inédit au 15 août. L'automne a aussi enregistré une progression ainsi que les vacances de Noël confirmant la tendance haussière (+29% vs 2023) de l'année. La clientèle internationale représente 34% des séjours, avec des visiteurs qui proviennent principalement d'Allemagne, des États-Unis et des Pays-Bas. Même si on a pu observer une modification des comportements avec des répercussions sur la consommation des visiteurs, le cru 2024 du tourisme à Arles est bon.

Cette hausse de la fréquentation se confirme par le nombre de visiteurs dans les monuments, en progression régulière depuis 4 ans : 878 244 visiteurs en 2024, contre 804 431 en 2023.

Cela nous incite à accentuer nos efforts en 2025, avec pour objectif d'allonger encore plus la saison et allonger la durée de séjour de nos visiteurs. Face à la montée en puissance du numérique dans la promotion des territoires, la modernisation du site de l'Office de Tourisme est l'un des chantiers importants à ouvrir en 2025.

Le tourisme est toujours le pilier de l'économie arlésienne et joue un rôle phare dans l'attractivité de notre commune. Il nous faut travailler afin d'augmenter encore ses retombées pour le territoire et ses habitants.

C'est la diversité de son offre qui fait la richesse d'Arles. Cette excellence a été reconnue avec le renouvellement du statut de Station Classée de Tourisme pour une période de 12 ans.

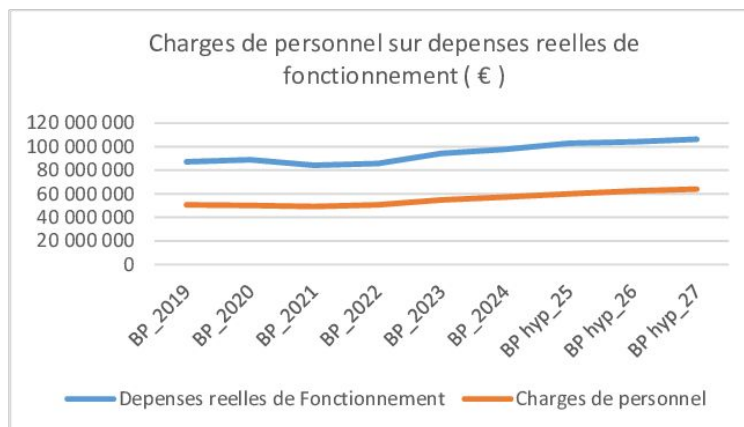
F- Les moyens RH

Parce qu'il n'est pas d'action communale dynamique sans que le personnel ne la fasse vivre, la commune consacrera un budget (prévisionnel) de 60 M€ aux frais de personnel.

L'élaboration de ce budget 2025 se base principalement sur différentes composantes :

- L'évolution naturelle résultant d'un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à hauteur de 2,5%
- Les mesures réglementaires exogènes connues à ce jour : hausse de l'URSSAF, ou évoquées dans le cadre du projet de loi de finances 2025 : hausse cotisations CNRACL estimé à hauteur de 2,1%
- D'une gestion des emplois et des effectifs : départs à la retraite connus, plan de recrutements

Les dépenses prévisionnelles de personnel jusqu'en 2027 sont représentées ci-après :



Des actions ont été lancées depuis 2020 tant au profit des administrés que des agents. Ces actions sont abouties désormais. Elles concernent notamment :

- Les administrés avec la continuité du service public, nécessaire en cas de grève, afin de ne pas affecter la vie de nos concitoyens.

Conformément à la loi du 6 août 2019, certains services publics répondant aux besoins essentiels des usagers peuvent être maintenus en cas de grève.

Sont concernés les secteurs suivants :

- La restauration collective et scolaire
- L'accueil périscolaire
- L'accueil des enfants de moins de 3 ans
- L'aide aux personnes âgées et handicapées.

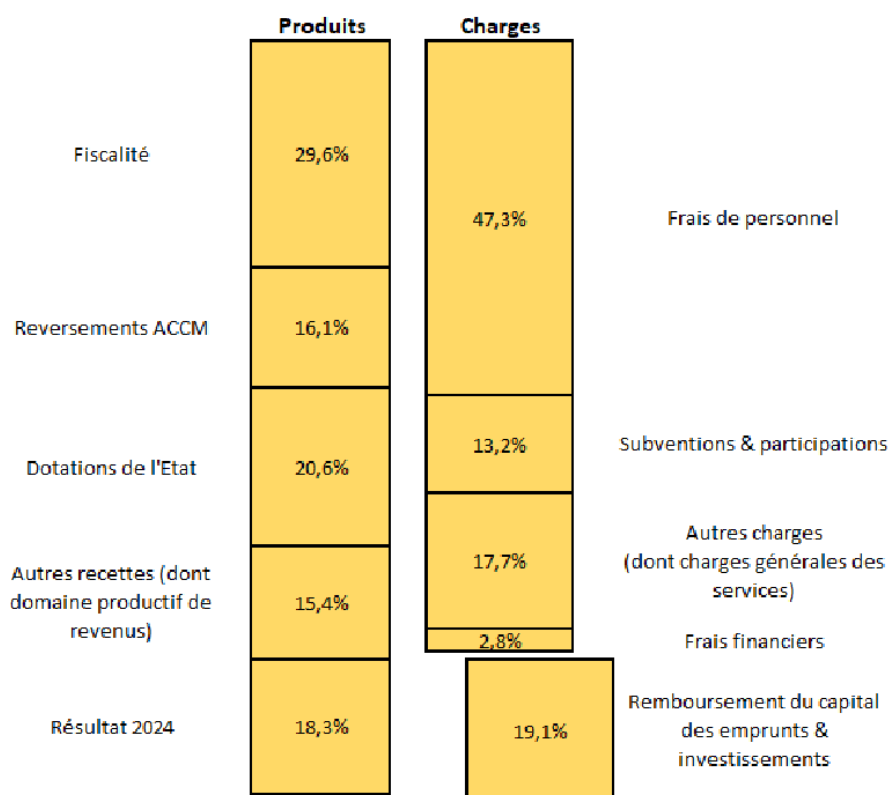
18 mois de concertation et de dialogue social avec les services ont été nécessaires pour mettre en place une organisation spécifique, afin de garantir la continuité du service, tout en respectant l'expression du droit de grève

- Les collaborateurs : afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la ville 4,1 M€ sont distribués aux agents à travers l'augmentation de la prime de fin d'année, et l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants.

IV - CHIFFRES CLEFS

A- Le fonctionnement

Vision globale



A-1 : Les recettes de fonctionnement

A-1-1 : Fiscalité directe

Comme les années précédentes, le projet de budget pour l'exercice 2025 est élaboré sans recourir à une augmentation des taux des impôts locaux, ainsi que la municipalité s'y est engagée, ces taux étant historiquement nettement au-dessus de la moyenne nationale comme départementale.

La Ville maintient donc son choix de ne pas augmenter sa fiscalité car ce sont les efforts de gestion qui doivent permettre de redresser les finances locales.

Pour rappel, le nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur en 2021 : la perte de la recette fiscale de Taxe d'Habitation sur les résidences principales est intégralement compensée par le transfert du produit du foncier bâti du département, complétée par une compensation de l'Etat affectée d'un coefficient correcteur.

Le produit de la fiscalité directe attendu pour 2025 s'élève à : 37.63 M€ (hors compensation TH de l'Etat), soit une légère augmentation, qui tient principalement à la revalorisation légale des bases existantes calculée sur l'IPCH (l'indice des prix à la consommation harmonisé) de novembre 2024, ce dernier étant établi à 1.7% (7.1% en 2022 et 3.9% en 2023). Le deuxième facteur tient à l'évolution physique des bases issue des constructions nouvelles.

A-1-2 : Reversements ACCM

Pour ce qui concerne les reversements opérés par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, cette dernière les maintient à l'identique sur le fonctionnement, assurant son soutien et sa solidarité à la Ville :

- AC : Attribution de Compensation à hauteur de 18.58 M€,
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 1.91 M€.

A-1-3 : Dotations de l'Etat

Les différentes dotations de l'Etat et compensations des exonérations fiscales sont attendues pour un volume financier de 26.16 M€.

Les principaux postes sont :

- La DGF à hauteur de son montant 2024, soit 9.89 M€,
- La compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à hauteur de 13.36 M€.

A-1-4 : Autres recettes de fonctionnement

Ces recettes ont depuis 2023 dépassé leur niveau d'avant COVID, notamment le stationnement sur voirie et les entrées et boutiques des monuments et musée. Il est envisagé une stabilité de ces recettes pour l'exercice 2025 à 19.60 M€.

Parmi ces recettes, on peut citer :

⇒ Des postes clés

En M€	Compte administratif						Hypot BP 2025
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrées et boutiques monuments	2,47	0,92	1,15	2,41	2,86	3,13	3,20
Occupation du domaine public	0,96	0,69	0,80	1,08	1,17	1,02	1,01
Revenus des immeubles	1,30	1,27	1,28	1,45	1,58	1,50	1,34
Stationnement & FPS	2,31	1,09	1,30	1,75	1,96	2,96	3,35
Taxe de séjour	1,21	0,57	1,15	1,38	1,22	1,43	1,09
Restauration collective					1,31	1,85	1,97
Total	8,24	4,55	5,68	8,06	10,10	11,90	11,95
		(COVID)					

⇒ Des éléments de fiscalité indirecte

▪ Les droits de mutation

Après une augmentation significative du produit des droits de mutation (3.10 M€ en 2021, 3.05 M€ en 2022), le niveau de cette taxe s'est affaïssé depuis 2023 (2.35 M€). La tendance baissière s'est confirmée en 2024 avec 2 M€ de recettes.

L'inversion récente, à la baisse, de la courbe des taux d'intérêt, peine à générer une nouvelle dynamique du marché de l'immobilier, comparable au pic élevé de 2021 lié à « l'exode urbain des métropoles » post COVID, appuyé par un recours facilité à l'emprunt à cette époque.

Le volume des transactions immobilières locales de 2024, arrêté à 702 (hors 28 transactions sur les fonds de commerce) comptabilisé selon les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), est revenu à un niveau analogue à 2020 à 719 DIA (852 en 2021, 691 en 2022 et 701 en 2023).

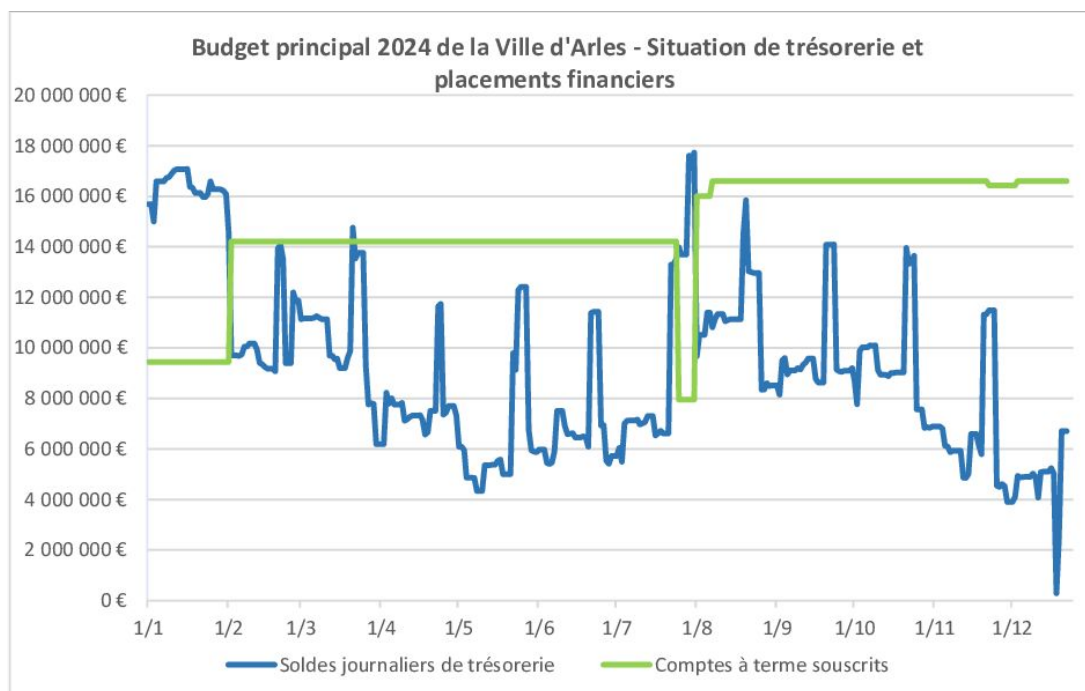
En conséquence, la prévision budgétaire 2025 de ce poste est établie à 1.6 M€.

▪ La taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe instaurée par voie légale depuis 2004 connaît une évolution stable. Le montant prévisionnel 2025 est établi 1.2 M€.

⇒ La gestion active de trésorerie

Les placements financiers réalisés depuis juillet 2023, sur des Comptes A Terme auprès du Trésor Public pour une durée de 12 mois et à taux prefixés, ont produit une recette nouvelle de 0.608 M€ en 2024. Le prévisionnel de recettes issu des placements financiers pour l'année 2025 est établi à 0.4 M€. Cette baisse tient à un moindre rendement des taux des Comptes A Terme désormais situés à moins de 2.5%, alors que les rendements 2024 étaient assis sur un taux moyen de plus de 3%. Au 31 décembre 2024, le niveau de liquidités placés se situe à 16.60 M€.



Il est à noter que ces placements financiers, qui diminuent de facto le niveau de liquidités immédiatement disponible, n'ont pas pour autant altéré le délai global de paiement des fournisseurs. Selon les statistiques de la DGFIP au 31/12/2024, ce délai s'établit à 22.47 jours (26.44 jours en 2023), alors que la moyenne de la strate est de 27.75 jours. Quant au délai moyen de mandatement, il ressort à 20.42 jours (23.67 jours en 2023). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

A-1-5 : Résultat 2024

A ce jour, l'exercice 2024 est anticipé avec un résultat de fonctionnement (excédent comptable après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) estimé à 23.23 M€ (ce chiffre se trouve conforté des provisions constituées pour risques d'impayés de 1.27 M€). Ainsi, ce solde de gestion intégralement disponible est reporté au budget 2025, dont il complète le financement.

Le résultat 2024 émane des efforts de gestion opérés par la municipalité pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

A-2 : Les dépenses de fonctionnement

Malgré les efforts de gestion afin de contenir les dépenses, on observe l'impact de facteurs qui en contraignent la maîtrise :

- Les facteurs exogènes tels que l'augmentation des frais de personnel (volume et valeur du point d'indice et taux de cotisation), la possible contribution au redressement des finances publiques.
- Le confortement et la création de services indispensables auprès des administrés visant à améliorer leur cadre de vie (propreté, aménagement, ...), leur sécurité au quotidien, sur la voie publique, dans les écoles et dans les équipements publics, à faciliter les modes de garde des plus jeunes avec des accueils périscolaires mieux adaptés aux attentes, ...

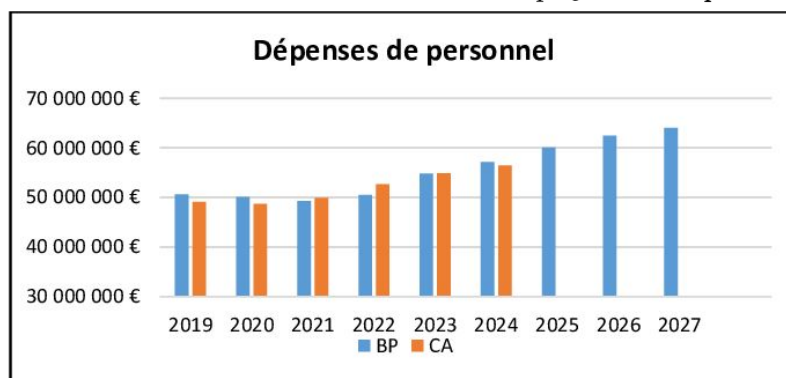
A-2-1 : Les charges de personnel

L'enveloppe des crédits « Frais de personnel » devrait s'établir à 60.07 M€.

Les critères d'évolution de ce poste, par rapport à 2024, reposent sur :

- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 2.5%
- L'impact de la hausse des cotisations patronales CNRACL et URSSAF projeté à 2.1%
- La gestion des emplois et effectifs : départs à la retraite et plan de recrutement

Sur la base de ces mêmes critères, l'évolution constatée et projetée de ce poste :



Les dispositions relatives aux avantages en nature, à la fourniture des repas, aux règles d'octroi des véhicules, aux équipements de protection individuelle et à la fourniture d'outils numériques sont détaillées dans le Rapport sur la gestion du personnel, joint en annexe 2 du présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

A-2-2 : Subventions et participations

Les crédits ouverts au titre des subventions et participations pour les organismes locaux (CCAS, Office du Tourisme, SDIS, Parc de Camargue, SMDTR, Associations...) et autres organismes sont aujourd'hui estimés à hauteur de 16.76 M€, soit une augmentation globale de 3% par rapport au BP 2024.

Parmi les principaux postes, on peut citer :

- L'enveloppe dédiée aux SDIS, CCAS et à l'EPACSA est anticipée à hauteur de 9.6 M€,
- L'enveloppe allouée aux associations, reste stable par rapport à 2024, à hauteur de 2.4 M€,
- Les autres participations prélevées sur la fiscalité locale, au titre de la solidarité entre collectivités, sont prévues à hauteur de 2.3 M€, notamment le reversement à l'Office de Tourisme pour 1.09 M€ (issue de la Taxe de séjour),
- En vue d'une éventuelle contribution au redressement des finances publiques, par mesure de prudence, il est prévu une participation de 0.7 M€.

A-2-3 : Autres charges (dont charges générales des services)

Après une évolution significative en 2023 liée à la hausse des fluides (+3.7 M€) et l'intégration de l'établissement de la restauration collective -EPARCA- (+1.5 M€), ces crédits destinés aux dépenses courantes devraient se situer à 22.5 M€ en 2025.

On peut noter l'évolution des charges à caractère général :

En M€	Budget primitif						Hyp BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Achats et frais divers	9,37	8,92	9,64	9,89	9,48	10,67	11,82
Assurance et contentieux	0,43	0,46	0,54	0,49	0,66	0,78	0,86
Fluides	3,92	3,78	3,62	3,64	7,40	5,84	5,49
Restauration	1,88	1,78	1,62	1,62	1,38	1,65	2,03
Stocks	0,55	0,55	0,55	0,56	0,47	0,47	0,47
Total	16,14	15,49	15,98	16,19	19,40	19,41	20,66

A-2-4 : Remboursement de la dette

Du fait de la diminution de l'encours de dette associée à la baisse des taux, son remboursement se situe à 12.09 M€ (12,69 M€ en 2024).

- dont, en fonctionnement, échéances en intérêts : 3.11 M€ (3,43 M€ en 2024),
- dont, en investissement, échéances en capital : 8.98 M€ (9,26 M€ en 2024).

L'encours de la dette, 90.99 M€ au 1^{er} janvier 2025 (100.67 M€ en 2023 et 97.20 M€ en 2024), affiche une baisse de 6.21 M€ sur 1 an. La structure de la dette est surtout orientée sur des prêts à taux fixe (40,01%) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (dits « emprunts toxiques »). Par ailleurs, le taux du Livret A, sur lequel sont indexés 49.2% des prêts de la Ville, est désormais fixé à 2.4% au lieu de 3%, à compter du 1^{er} février 2025.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen actuariel
Fixe	36 453 122 €	40,06%	2,92%
Variable	9 799 307 €	10,78%	4,35%
Livret A	44 732 864 €	49,16%	3,90%
Ensemble des risques	90 985 294 €	100,00%	3,56%

L'équilibre réel du budget d'investissement est assuré par les ressources propres (prélèvement sur la section de fonctionnement, FCTVA, cessions...) de 27 M€ qui couvrent largement le remboursement du capital de la dette de 8.98 M€.

A-2-5 : Indicateurs de gestion

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Au sens de la LPFP 2023-2027, cette évolution s'établit comme suit :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Crédits ouverts au Budget Primitif des Dépenses Réelles de Fonctionnement en M€	94,4	97,6	102,9	104,2	106,3
Crédits ouverts au Budget Primitif des Dépenses Réelles de Fonctionnement en %	-	3,5%	5,3%	1,3%	2,0%

- Les Soldes Intermédiaires de Gestion (ou niveaux d'épargne), l'effet de ciseau et la capacité de désendettement

La part des cessions d'immobilisations est retranchée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

➤ Les niveaux d'épargne permettent d'analyser le niveau de richesse, en M€ :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	6,37	7,55	7,81	9,45	5,95	8,22	4,88	3,82	3,66
Compte Administratif	10,06	7,63	10,42	7,58	16,52	14,04			
							Anticipation		

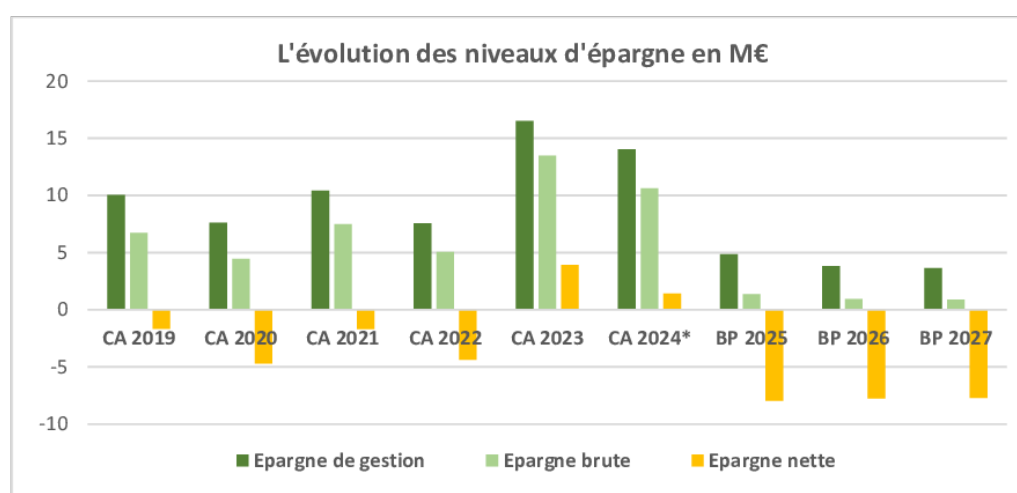
Epargne brute = Epargne de gestion ôtée de la charge des intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	2,84	4,26	5,03	6,78	2,55	4,42	1,37	0,94	0,89
Compte Administratif	6,73	4,46	7,50	5,06	13,50	10,64			
							Anticipation		

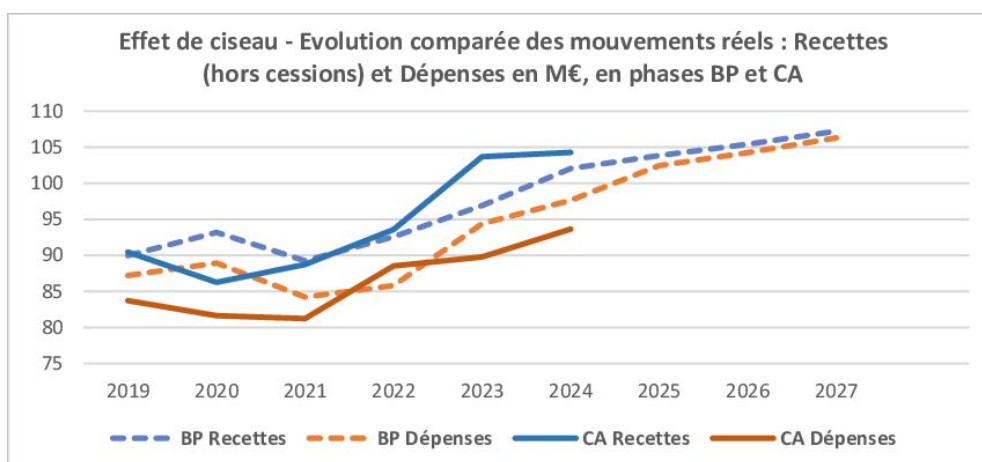
Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Epargne nette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	-5,68	-5,02	-4,85	-2,85	-7,24	-5,38	-7,98	-7,76	-7,71
Compte Administratif	-1,68	-4,72	-1,71	-4,38	3,94	1,43			
							Anticipation		

Ces indicateurs sont fragiles et particulièrement sensibles aux effets conjoncturels : pandémie en 2020 (- 4.5 M€), énergie en 2022 (+ 3 M€), augmentations 2022/2023 du point d'indice pérennisant les dépenses de + 2 M€ par an, filet de sécurité de l'Etat abondant les recettes 2023 de 4.5 M€.



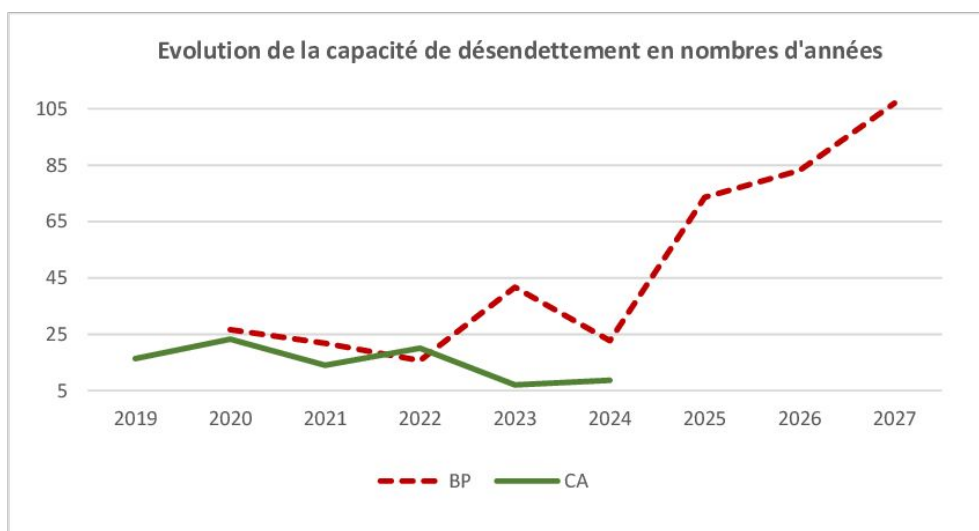
- Les niveaux d'épargne projetés dès 2025 résultent de l'anticipation d'une évolution contractée des recettes, rattrapée par une évolution plus volatile des dépenses, d'où **l'effet de ciseau** :



- La **capacité de désendettement** (= Encours de la dette/Epargne Brute) permet d'apprécier en combien d'années la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Pour rappel, l'encours (capital) de la dette en K€ au 31/12 de chaque année :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
108 184	105 352	103 056	100 637	97 195	90 985	88 007	85 612	82 990

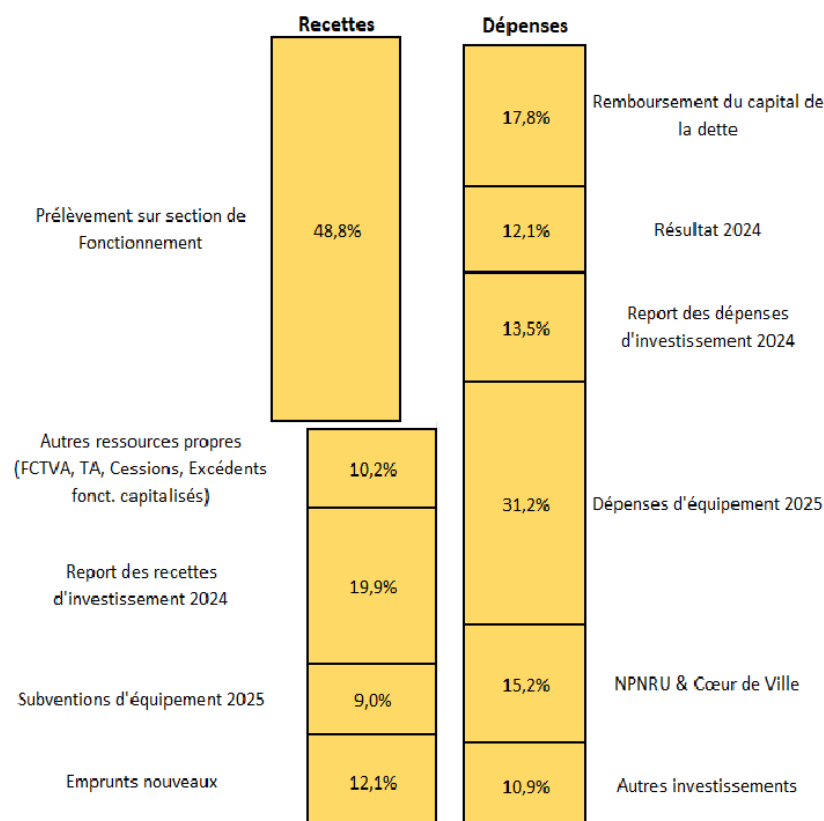


Les institutions budgétaires déterminent le seuil prudentiel maximum à 12 années.

Pour conclure sur le fonctionnement, au regard de l'évolution des années antérieures, hors années COVID 2020/2021, et filet de sécurité en 2023, ce sont les efforts de gestion (maîtrise constante des dépenses et optimisation des recettes) qui maintiennent un écart plus significatif entre les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs sur le delta « Recettes moins Dépenses ».

B- L'investissement

Vision globale



B-1 : Les recettes d'investissement

B-1-1 : Prélèvement sur la section de fonctionnement

Ce poste est composé du virement de 21.27 M€ et des dotations aux amortissements pour 3 M€. Ce dernier constate l'obsolescence annuelle des biens mobiliers de la collectivité. Ce prélèvement constitue la part d'autofinancement prévisionnelle que la collectivité consacre au remboursement du capital des emprunts et aux investissements.

B-1-2 : Autres ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Il reste à ce jour des incertitudes quant au maintien du taux du FCTVA à 16.404%, qui pourrait être abaissé à 14.85 %. Dans une optique de gestion prudentielle, c'est ce dernier taux qui est anticipé au Budget 2025 pour un montant de FCTVA estimé à 2.57 M€.

- **Taxe d'Aménagement (TA)**

Pour ce qui concerne la TA, due lors de la création de surface bâtie, la délivrance des ADS (Autorisations sur le Droit des Sols) se maintient à un niveau élevé avec 1 110 autorisations délivrées en 2024 (1 153 en 2023, 1017 en 2022 et 1026 en 2021). Toutefois, on constate que l'augmentation du prix des matériaux de construction, le coût des crédits, et la fin du dispositif de défiscalisation en faveur de la création de logements (loi PINEL) en 2024, ont sensiblement modifié la dynamique de promotion immobilière sur la commune.

De surcroît, la réforme des modalités de recouvrement de la TA intervenue au 1^{er} septembre 2022, pourrait avoir un effet de décalage de plusieurs mois sur les recettes, la TA devenant exigible dans les 90 jours de l'achèvement des constructions, au lieu de 6 et 24 mois après la délivrance de l'ADS.

Ainsi, on constate une baisse significative des recettes en 2024 à hauteur de 1.02 M€ alors que l'année 2023 enregistrait un niveau record de 1.6 M€.

Les projets d'aménagements structurants avec production de logements engagés par les investisseurs suivent leur cours, et le démarrage d'opérations telles que la requalification de l'ancien collège Mistral, du secteur des Minimes, de l'ancienne gare maritime, et la reconversion de la Zone Industrielle Sud en quartier d'habitat sera effectif en 2025.

Le produit de la TA est anticipé à hauteur de 1 M€ en 2025.

- **Gestion patrimoniale : cessions foncières**

Les valorisations foncières envisagées à ce jour seront de l'ordre de 0.4 M€ (Maison de l'ancienne caserne des pompiers). Il est ici précisé que de nouvelles cessions pourraient intervenir dans le courant de l'exercice, mais désormais au vu des processus récents observés, plus complexes pour les acquéreurs au regard notamment de l'accès au crédit bancaire, ces prévisions feront l'objet d'inscriptions budgétaires nouvelles par décision modificative.

- **Excédents de fonctionnement capitalisés**

Ce poste de 3.5 M€ correspond à l'affectation de la part du solde d'exécution de clôture de la section de fonctionnement 2024 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2024.

B-1-3 : Subventions

Les partenaires financiers de la Ville restent mobilisés pour accompagner les investissements engagés par la Commune.

Subventions	4 121 785 €
Département	1 677 538 €
- Dont projets structurants	996 600 €
- Dont Monuments Historiques	238 142 €
Etat	1 156 961 €
- Dont projets structurants	599 000 €
- Dont Monuments Historiques	557 961 €
ACCM	257 150 €
- Dont travaux dans les écoles	250 000 €
- Dont Pôle d'Echange Multimodal	7 150 €
Région Sud	139 500 €
Autres	890 636 €

Ainsi, le Département des Bouches du Rhône apportera son soutien à la Ville avec le financement à hauteur de 65 % de projets structurants pour 0.99 M€ (nouvel Office du Tourisme -Bourse du Travail et Voie Verte Alyscamps / Pont Van Gogh) et avec son dispositif « Travaux de Proximité » sur des opérations principalement axées autour de la jeunesse (aires de jeux et travaux dans les écoles).

La Ville a aussi d'ores et déjà sollicité le Département pour des demandes d'interventions financières sur les projets 2025 de vidéosurveillance, d'aides au ravalement des façades du secteur sauvegardé et au titre de l'entretien et de la restauration des Monuments Historiques (ce dernier pour 0.24 M€).

L'Etat sera également mobilisé pour le déploiement d'aides financières anticipées à 1.16 M€ sur les Fonds Verts, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et les crédits de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux sur les monuments historiques.

L'ACCM confirme son soutien à ses communes membres, notamment au travers de l'octroi de fonds de concours, à hauteur de 0.25 M€ pour la rénovation des écoles d'Arles et le Plan de Prévention et de Mise en Sureté (PPMS).

Le Conseil Régional, à travers le nouveau contrat "Nos Territoires d'abord !" sera présent à hauteur de 0.14 M€, en particulier sur le projet du Pôle d'Echange Multimodal dans le quartier de la Gare SNCF.

B-1-4 : Emprunts nouveaux

Le recours à l'emprunt est anticipé pour 2025 à hauteur de 6 M€, ce qui concourt au désendettement de la Commune au regard du montant de remboursement en capital de 8.98 M€ en 2025.

Pour rappel, l'évolution du recours à l'emprunt depuis 2019, suivant les crédits ouverts aux Budgets et réalisés aux Comptes Administratifs :

Emprunts prévus et mobilisés (en M€)												
2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025
BP	CA	BP	CA	BG*	CA	BP	CA	BG*	CA	BP	CA	BP
6.75	6.66	6.50	6.50	6.59	6.58	6.00	6.00	6.11	6.11	5.00	3.00	6.00

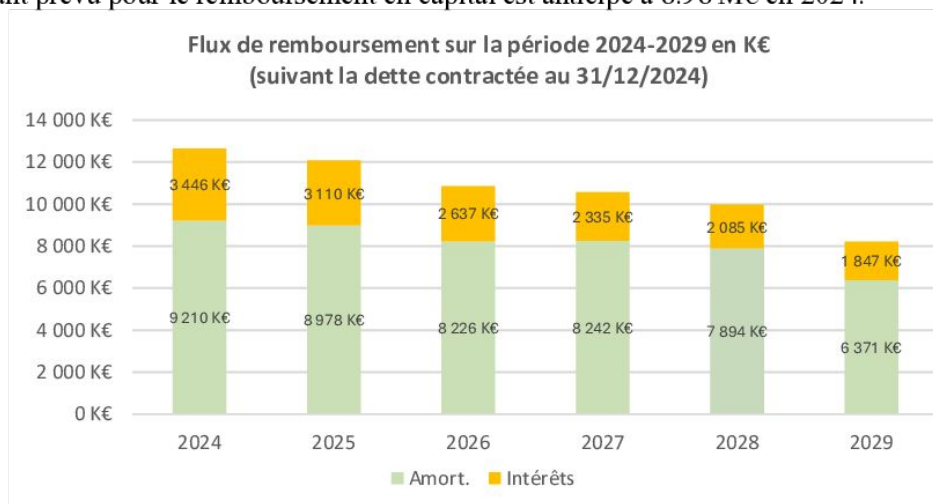
*BG : BP+DM

Depuis le tour de table financier 2021 avec les prêteurs, trois nouveaux partenaires : ARKEA Banque, Crédit Agricole et la Banque Postale, viennent compléter les besoins d'emprunt de la Commune aux côtés de la Caisse d'Epargne et de la Banque Des Territoires.

B-2 : Les dépenses d'investissement

B-2-1 : Remboursement du capital et évolution de la dette

Comme précisé précédemment (Dépenses de fonctionnement – Remboursement de la dette), le montant prévu pour le remboursement en capital est anticipé à 8.98 M€ en 2024.



B-2-2 : Dépenses d'équipement 2025

Le montant des projets d'investissement est anticipé à 16.39 M€.

	Projets 2025	Subventions	Taux
Aménagement	732 850 €	238 400 €	33%
Mobilité	940 000 €	560 000 €	60%
Plan Voirie	3 852 500 €	216 600 €	6%
Environnement	1 603 000 €	753 000 €	47%
Sécurité	841 253 €	316 396 €	38%
Bâtiments Communaux	2 852 500 €	866 600 €	30%
Sports	1 020 000 €	87 400 €	9%
Patrimoine / Culture	1 662 451 €	833 389 €	50%
Social	200 000 €	-	
Cimetières	118 000 €	-	
Moyens Généraux	2 569 231 €	250 000 €	10%
TOTAL	16 391 785 €	4 121 785 €	25%

Ainsi, au terme de la période 2021/2025, c'est un programme d'investissement de près de 86 M€ qui aura donc été mis en œuvre.

BP 2021 à 2024	BP 2025	TOTAL
69 466 795 €	16 391 785 €	85 858 580 €

B-2-3 : Quelques projets « phare »

• Projet Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

La restructuration urbaine du quartier de Barriol, inscrite au titre du dispositif NPNRU sera en partie portée par la Ville, qui aura en charge l'aménagement des voiries, des espaces extérieurs publics et la réalisation d'un nouvel équipement social (crèche) sur le périmètre NPNRU, ce qui représente un volume global de près de 20 M€. Ces actions, qui accompagnent les volets "Habitat" et "Economie" portés par les bailleurs sociaux et l'ACCM, ont été financièrement enclenchées dès 2024, avec les études opérationnelles préalables nécessaires.

En 2025, la Ville d'Arles et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette vont s'appuyer sur la SPL AGATE pour conduire l'ensemble de ce projet, à travers un traité de concession pour la réalisation des espaces publics et d'une convention de mandat pour la création du futur équipement social.

• Projet Cœur de Ville

Avec l'acte 2 du dispositif Action Cœur de Ville (ACV), l'Etat a offert aux Communes la possibilité d'intégrer au périmètre ACV de 1ère génération les quartiers Gare et les entrées de ville. Les entrées de ville de la Cavalerie et de Chabourlet ont été livrées en 2024 et les études préalables pour la requalification de l'avenue de Stalingrad ont été engagées. Ces dernières seront poursuivies en 2025, sur un plan plus opérationnel.

Pour ce qui concerne le Quartier Gare et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), deux conventions pluri-partenariales (Gares et Connexions, Région, Banque des Territoires, ACCM et Ville d'Arles) ont été signées fin 2024 et permettront d'engager les études opérationnelles et de maîtrise d'œuvre sur les aménagements du futur PEM (0.3 M€), en lien avec les travaux qui seront conduits par le Syndicat Mixte Provence Fluviale pour l'aménagement des quais du Rhône en face de la gare SNCF. Il est intéressant de noter que ces réflexions d'ensemble sont soutenues par la Banque des Territoires avec l'inscription de ce secteur dans le dispositif des sites pilotes nationaux « Quartiers Gare ».

La Ville a fait l'acquisition en 2024 des délaissés ferroviaires allant des Alyscamps au Pont Van Gogh en vue d'y créer une voie verte en modes doux de circulation. Les travaux d'aménagement d'un 1^{er} tronçon (0.84 M€) seront engagés dans le courant du 2^{ème} semestre 2025.

Comme le prévoit le contrat Action Cœur de Ville, les 1^{ers} travaux concernant l'aile Sud de la Bourse du Travail permettront la création de locaux dédiés aux Unions Locales Syndicales (1 M€), et libéreront ainsi la partie centrale du bâtiment et sa grande nef pour l'installation de l'Office du Tourisme.

• Plan Voirie

Lancé dès 2020, le plan Voirie qui a permis la rénovation de 70 km de voirie rurale, de gros projets en Centre-Ville (Rue Victor Basch, Chemin des Minimes, ...), et la réfection de 12 km de trottoirs dans les quartiers pavillonnaires sera poursuivi, avec en particulier l'aménagement de la rue des 3 fontaines à Saliers, du chemin de Séverin et de l'avenue Louis Vissac.

• Espaces Verts - Jeunesse et Sports

La Ville conforte les enveloppes des services pour la réalisation d'espaces verts (plantation de 700 arbres avec le plan de végétalisation), espaces de jeux en renaturation place Félix Eboué et aux Alyscamps, et engagera dans le dernier trimestre les travaux d'aménagement du Jardin des Avettes sur le site des Marais de Beauchamp.

Un effort tout particulier sera porté sur la rénovation des écoles de la commune, avec un budget de 0.6 M€, qui sera complété par une enveloppe de 0.4 M€ consacré au Plan de Prévention et de Mise en Sureté (PPMS) de ces établissements.

Un espace Pump Tracks sera créé à Barriol en proximité du gymnase Louis Brun, et des travaux conséquents seront réalisés à la Piscine Berthier pour 0.46 M€. Une étude sera lancée en 2025 sur le devenir des piscines d'Arles, dont la vétusté et le manque d'entretien au fil des ans ne permettent plus les usages qui devraient être offerts à la population.

• Patrimoine et Culture

La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme approuvé en 2018, sera engagée avec pour objectif une meilleure adaptabilité aux ambitions urbaines de la Commune et la prise en compte des enjeux écologiques et de développement durable.

Une programmation ambitieuse est projetée en 2025 à 1,6 M€ pour la restauration des monuments de la Ville, avec l'engagement de plusieurs programmes importants : sur l'Amphithéâtre, avec l'aménagement des souterrains (qui pourront être ouverts à la visite dès avril 2025) et la consolidation du Baltéus, la mise en sécurité du mur Nord du Théâtre Antique, des travaux de mise en sécurité de l'église des Frères Prêcheurs, et la tranche 2 de la restauration des trois grands tableaux de Louis Finson de la primatiale Saint-Trophime.

C-Les budgets annexes

Les différents budgets annexes sont construits dans la même démarche que celle mise en œuvre pour le budget principal, dans un souci de rigueur et d'effort de gestion. Ils sont équilibrés (section d'exploitation/fonctionnement + section d'investissement) à hauteur de :

Services Publics à caractère Industriel et Commercial :

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres : **1.77 M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles : **2.59 M€**

Services Publics à caractère Administratif :

- Budget annexe du Théâtre Municipal : **1,49 M€**

V - ANNEXES

Rapport annuel sur la gestion de la dette (annexe 1)
Rapport sur la gestion du personnel (annexe 2)



DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE LA DETTE

SOMMAIRE

1.CONTEXTE GLOBAL SUR LES MARCHES MONETAIRES.....	Page 1
1.1. Evolutions des conditions de financement	Page 1
1.2. Les conditions actuelles de financement.....	Page 2
2. IMPACT DU CONTEXTE SUR LA DETTE DE LA VILLE.....	Page 3
2.1 Bilan 2024.....	Page 3
2.2 Les tendances pour 2025.....	Page 4
3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE.....	Page 5
4. STRUCTURE PAR PRETEURS.....	Page 7
5. STRUCTURE ET EVOLUTION DE L'ENCOURS.....	Page 8
5.1 Extinction de la dette	Page 8
5.2 Annuités.....	Page 8
6. STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX.....	Page 10
7. ANALYSE CHARGES D'INTERETS.....	Page 12
7.1 Taux forward du 17/01/2025.....	Page 12
7.2 Stress scenarii sur les échéances futures.....	Page 13
8. CLASSEMENT CHARTE.....	Page 17

1. CONTEXTE GLOBAL SUR LES MARCHES MONETAIRES

1.1. Evolutions des conditions de financement

Sur le marché bancaire les taux de swaps ont diminué conduisant les établissements financiers à augmenter leurs marges sur le dernier trimestre 2024. La récente dégradation de la notation financière des établissements bancaires français conduira certainement ces derniers à maintenir voire augmenter leurs marges sur les prochains mois.

Des conditions de taux qui se dégradent donc sur le marché obligataire en opposition à des conditions de financements qui s'améliorent pour l'instant auprès du financement bancaire classique.

Sur le marché bancaire les taux de swaps ont diminué conduisant les établissements financiers à augmenter leurs marges sur le dernier trimestre. La récente dégradation de la notation financière des établissements bancaires français conduira certainement ces derniers à maintenir voire augmenter leurs marges sur les prochains mois.

Conditions en taux fixes

Les taux fixes repartent à la baisse après 2 années de hausse continue. Les taux fixes moyens ont eu tendance à suivre les mouvements de marché avec l'écartement du spread OAT-swap, et la baisse des taux de swaps depuis juillet couplée à la bonne couverture des besoins des banques classiques au second semestre ont permis de bonifier ces taux moyens annuels.

Les taux fixes 15 et 20 ans référence swap ressortent entre 3,20% et 3,50% en moyenne, concernant la référence OAT ces taux fixes moyens 15 et 20 ans ont été constitués principalement au premier semestre et reflètent donc un niveau de taux supérieur.

En revanche, si la baisse des taux est clairement visible, les marges bancaires restent relativement élevées en comparaison des dernières années.

Conditions en taux variables

Le taux variable peine à se faire la place qu'il mériterait alors que la baisse actuelle des taux courts commence à offrir des opportunités.

L'Euribor est en baisse importante depuis le début de l'année (de 3,91% au 01/01/2024 à 2,71% au 31/12/2024 pour le 3 mois et de 3,51% à 2,46% pour le 12 mois) et les anticipations pour 2025 sont très favorables avec des niveaux attendus inférieurs à 2% fin 2025.

L'amélioration de la situation générale de la France conduira à une amélioration des conditions sur le marché obligataire comme sur le marché bancaire.

1.2. Les conditions actuelles de financement

Evolution du marché des financements bancaires :

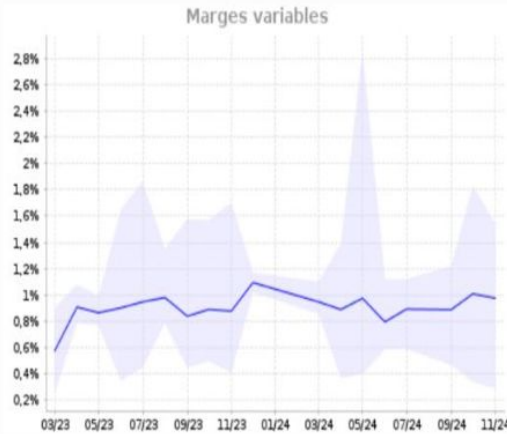
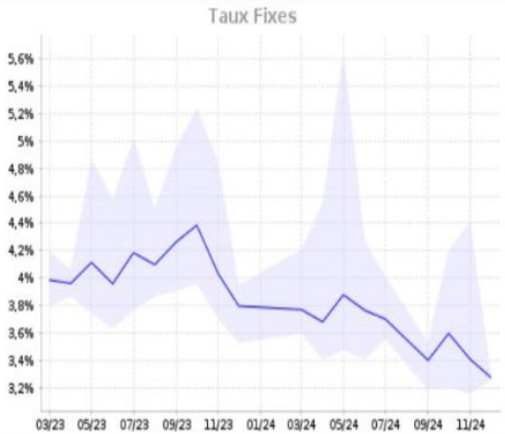
01/01/2024 :

COÛTS DE FINANCEMENT AU 01/01/2024					
FIXE	15 ans	20 ans	VARIABLE	15 ans	20 ans
Offre minimale	3,48 %	3,53 %	Offre minimale	0,45 %	0,41 %
Taux moyen	4,10 %	4,22 %	Marge moyenne	0,84 %	0,89 %
Offre maximale	4,74 %	5,24 %	Offre maximale	1,68 %	1,70 %

31/12/2024 :

COÛTS DE FINANCEMENT AU 31/12/2024					
FIXE	15 ans	20 ans	VARIABLE	15 ans	20 ans
Offre minimale	2,70 %	3,16 %	Offre minimale	0,36 %	0,29 %
Taux moyen	3,48 %	3,51 %	Marge moyenne	0,88 %	1,00 %
Offre maximale	4,50 %	4,41 %	Offre maximale	1,44 %	1,83 %

HISTORIQUE



2. IMPACT DU CONTEXTE SUR LA DETTE DE LA VILLE

2.1 Bilan 2024

Une année 2024 impactée par une politique monétaire une nouvelle fois restrictive. Bien que le dernier trimestre 2024 a vu la banque centrale entamer un desserrement, les niveaux de taux restent assez élevés et Le Livret A est resté maintenu à 3% sur toute l'année.

Au regard de la part d'emprunt sur cet index de la ville (50%) et en considérant que 70% de la dette, soit 62 432 K€, a une durée de vie moyenne comprise entre 5 et 10 ans (dette jeune) les charges financières ont augmenté malgré une baisse du remboursement en capital. **En comparaison à l'année 2023, les charges d'intérêts sur 2024 augmentent de 12% soit +366 K€ pour un remboursement en capital en baisse de 3% soit 306K€.** Cette hausse des charges d'intérêts se répartit comme suit :

- **+171 K€ sur les emprunts à taux variable avec un encours en hausse de 33% soit +2 461 K€** pour un encours au 31/12/2024 de 9 799 K€ soit 11% de l'encours global de la ville. Le taux moyen 2024 de ces contrats en E3M est de 5.81% et pour l'E12M de 5.46%. L'augmentation du capital réside principalement dans le fait que la ville a souscrit fin 2024 pour 3 000 K€ de nouveaux emprunts indexés sur E3M. Les charges financières de ces nouveaux emprunts impacteront la ville à partir de 2025. Les marges de ces contrats sont assez élevées mais permettront à la ville d'optimiser ses charges financières au fur et à mesure du desserrement de la politique monétaire.
- **+410 K€ sur les emprunts indexés sur le Livret A avec un encours en baisse de -5.6% soit - 2 676 K€** pour un encours Livret A total en 2024 de 44 732 K€ soit 49% de l'encours de dette de la ville. Les emprunts indexés sur le Livret A sont impactés par la décision du gouvernement de fixer le livret A à 3% jusqu'au 31/01/2025. Le taux moyen 2024 de ces contrats est de 3.87%. Le gouvernement a déjà annoncé une baisse à 2.4% de cet index au premier février 2025. En fonction du fixing de l'emprunt (trimestriel, annuel) de la part d'emprunt Livret A au sein de l'encours, la baisse de cet index aura un impact positif sur les charges financières de la ville.

L'encours à taux fixe représente un encours de 36 453 K€, soit 40% de l'encours global en fin d'année 2024. Pour ces emprunts, les **charges d'intérêts diminuent de – 215 K€ en 2024 pour représenter 1 247 K€.** Le taux moyen 2024 de ces contrats est de 3.52%.

Pour l'année 2024, le taux moyen passe **de 3.30% à 3.69%**, cette hausse tient principalement au maintien d'une politique monétaire restrictive sur une majeure partie de l'année 2024. En revanche le taux actuariel, en date d'analyse, diminue de 3.55% en 2023 à 3.32% en 2024. La principale différence entre le taux moyen et le taux actuariel réside dans le fait que le taux actuariel représente le taux anticipé jusqu'à extinction de la dette. Ainsi, le poids des charges financière, sur la base de l'encours de dette actuel devrait s'alléger dans le temps.

Néanmoins, les conditions actuelles de financement restent encore à des niveaux élevés, tout nouvel emprunt peut dégrader ce taux anticipé :

Taux fixe - 40% de l'encours (36 453 K€) : taux moyen 2024 - 2.95% ; taux actuariel - 2.92%,

Taux variables - 11 % de l'encours (9 800 K€) : taux moyen 2024 - 5.58% ; taux actuariel - 4.29%,

Livret A - 49% de l'encours (44 733 K€) : taux moyen 2024 - 4.02% ; Taux actuariel - 3.41%.

2.2 Les tendances pour 2025

En date d'analyse, **les charges d'intérêts pour 2025 sont anticipées en baisse de -7%** soit une baisse **de -248K€**. Cette baisse, en date d'analyse, est principalement portée par :

Une baisse de **-49 K€ des emprunts indexés sur l'E12M** et qui s'explique principalement par le fixing annuel de ces emprunts, la politique de desserrement des taux initiée par la banque centrale et la volatilité moins importante à la hausse comme à la baisse de cet index stabilisent sa valeur.

Une hausse de **49 K€ des emprunts indexés sur l'E3M**, moins importantes qu'entre 2023 et 2024 mais qui continueraient à augmenter sur 2025. La hausse des charges sur cet index illustre les tensions à court terme qui existent encore sur le marché des taux. Si les taux long terme diminuent, les tensions à court terme sont encore présentes sur 2025.

Les charges financières des emprunts livret A sont également anticipées en baisse sur 2025, de -135 K€ soit -8%. Cela s'explique par la nouvelle valeur du livret A de 2.4% à partir du 1^{er} février 2025.

La charge des emprunts à taux fixe est en baisse de -199 K€ soit -16% sur 2025.

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE

Le budget principal représente 100% de l'encours de dette de la ville. Le taux moyen de la dette pour l'année 2024 est dans la moyenne actuelle des conditions de financement.

Encours global	Budget principal
Encours de la dette	90 985 K€
% encours de dette	100,0%
Taux moyen	3,69%
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois
Durée résiduelle	28 ans, 11 mois
Nombre d'emprunt	87

Encours global après couverture	31/12/2023		Var (%)	Var (K€)	31/12/2024	
Capital restant dû	97 195 K€		-6,4%	-6 210 K€	90 985 K€	
Encours taux fixe	42 448 K€	43,67%	-14,1%	-5 995 K€	36 453 K€	40,06%
Encours Taux Variables	7 339 K€	7,55%	33,5%	2 461 K€	9 800 K€	10,77%
Encours Livret A	47 408 K€	48,78%	-5,6%	-2 676 K€	44 732 K€	49,16%
Annuité	12 603 K€		0,5%	57 K€	12 660 K€	
Amortissement du capital	9 516 K€		-3,2%	-306 K€	9 210 K€	
Intérêts	3 080 K€		11,9%	366 K€	3 446 K€	
Frais	7 K€		-42,9%	-3 K€	4 K€	
Taux moyen annuel	3,30%		11,8%	0,39%	3,69%	
Taux actuariel*	3,55%		-6,5%	-0,23%	3,32%	
Durée de vie moyenne	6 ans, 11 mois		-	-	6 ans, 8 mois	
Durée de vie résiduelle	29 ans, 11 mois		-	-	28 ans, 11 mois	
Nombre de contrats	84		3,6%	2	87	

*Taux actuariel estimé sur la base des données de marché (forwards et volatilités) en date de rapport

Les financements 2024 :

	Prêteur	Montant	Type	Taux/Marge	Durée totale	Date de signature	1er versement
Variable	Caisse d'épargne	1 000 K€	E3M	1,45%	15 ans	09/12/2024	18/12/2024
	Banque Postale	1 000 K€	E3M	1,36%	20 ans	10/12/2024	18/12/2024
	Arkéa	1 000 K€	E3M	1,05%	20 ans	04/12/2024	11/12/2024
	Total	3 000 K€		1,93%			

Encours et Evolution :

- La dette de la ville d'Arles est composée de **87** contrats de prêts et s'élève au **31/12/2024** à **90 985 K€** Elle diminue de -6.4% par rapport au 31/12/2023 soit – 6 210 K€. La ville a mobilisé 3 emprunts sur l'exercice 2024 à hauteur de 3 000 K€ tous à taux variable.
- Le taux moyen de la dette constaté au 31/12/2024 est 3.69% : **en hausse de 39 pdb par rapport au taux de 2023.**
- En fin d'exercice, la durée de vie moyenne était de 6 ans et 8 mois.
- La charge d'intérêts sur 2023 augmentait de **12% soit 366 K€**, hausse principalement liée à la hausse des charges d'intérêts liées aux emprunts à taux variable.

Composition de l'encours :

- La dette à **taux fixe** représente **40%** de l'encours pour un taux moyen au 31/12/2024 de **2.95%**. Dans le contexte de taux élevé, cette proportion de taux fixe garantit à la ville une stabilité et une connaissance des échéances futures sur une part importante de son encours de dette.
- La dette à **taux variable** représente **11%** de l'encours au 31/12/2024 pour un taux moyen 2024 de 5.58% et un taux actuariel de 4.36%.
- La dette sur **livret A** représente **50%** de l'encours au 31/12/2024 pour un taux moyen 2024 de 4.02% et un taux actuariel de 3.41%.

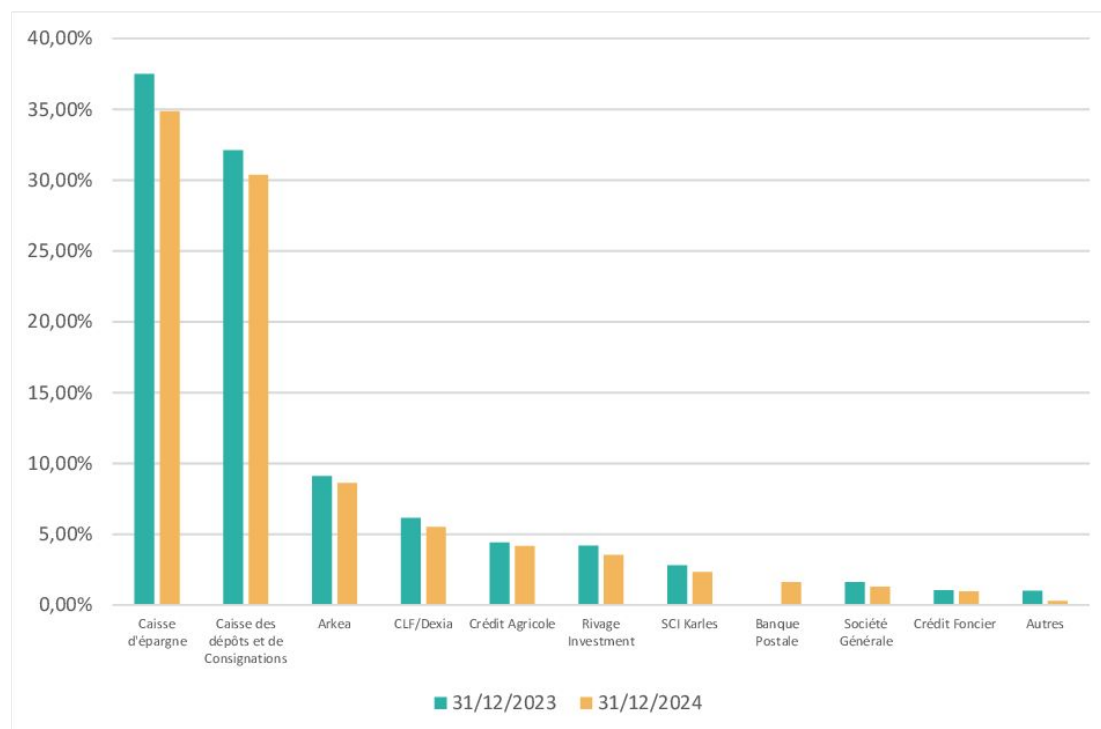
Le 16 janvier 2025, le gouvernement français a suivi les préconisations de la Banque de France et a décidé de fixer le livret A à 2.4% à partir du 1^{er} février 2024. Cette annonce a donc un impact assez important dans les anticipations de charges financières de la ville d'Arles.

4. STRUCTURE PAR PRETEURS

La ville d'Arles travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local. Les principaux prêteurs de la ville sont :

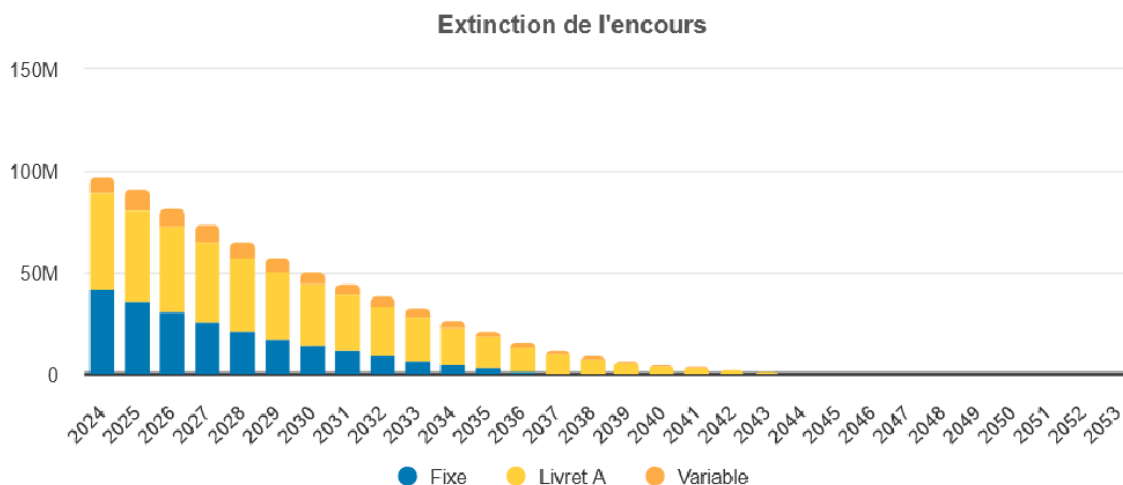
- La Caisse d'Epargne à hauteur de 35%
- La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 31%
- Arkéa à hauteur de 9%

Au 31/12/2024, l'encours de dette de la ville d'Arles se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



5. STRUCTURE ET EVOLUTION DE L'ENCOURS

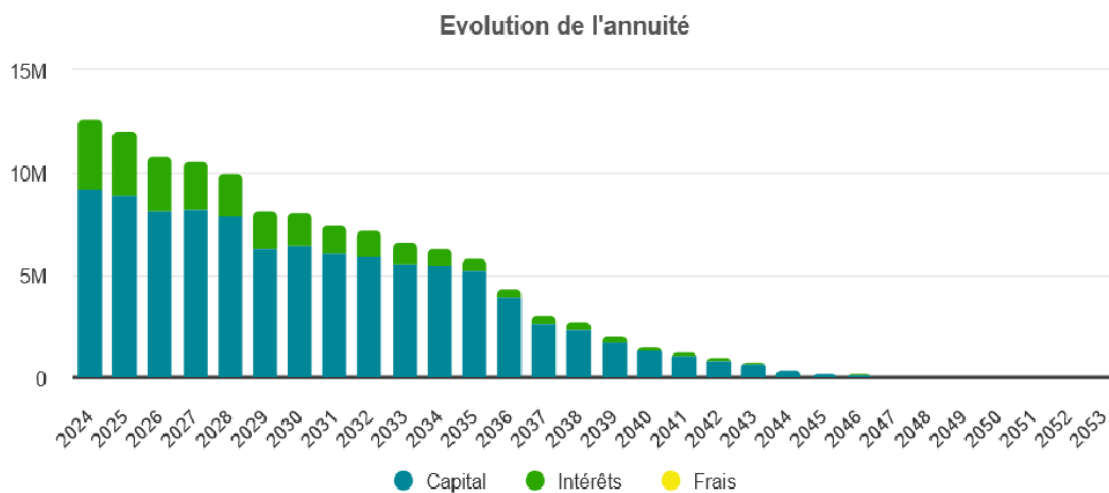
5.1 Extinction de la dette

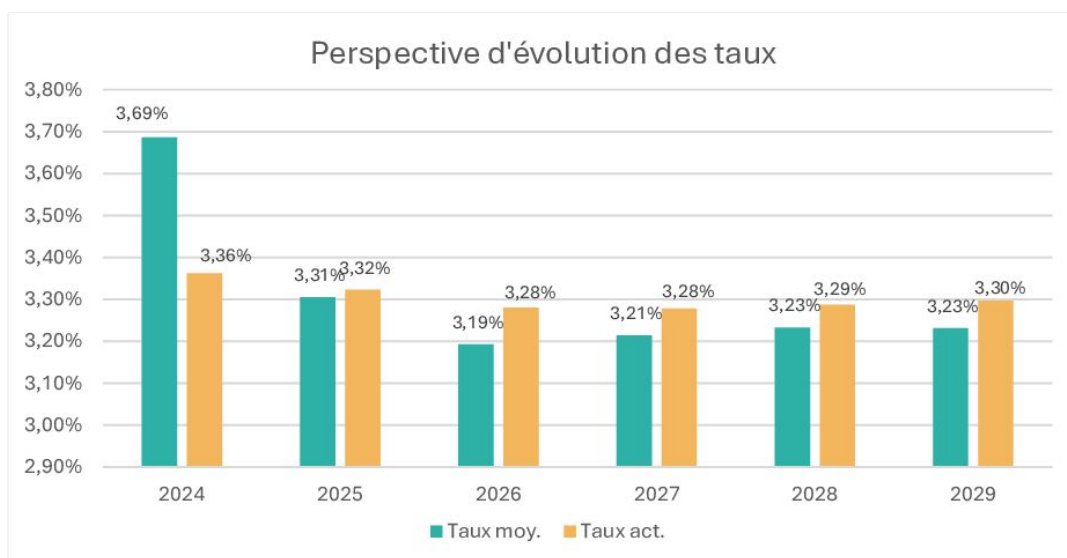
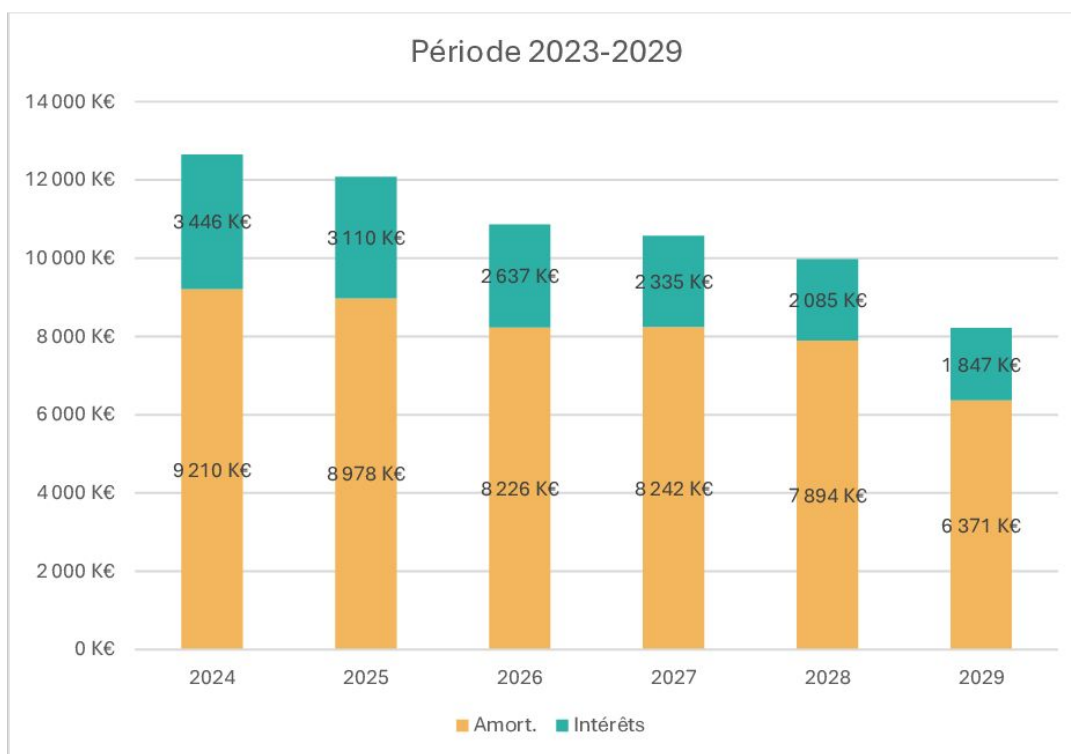


Histogramme de l'encours de dette au 1 janvier de l'année jusqu'à extinction de l'encours

La dette actuelle de la ville d'Arles s'étend jusqu'en 2053 avec une durée de vie moyenne de 6 ans, 8 mois. Hors nouvel emprunt, la moitié de la dette sera remboursée avant la fin de l'exercice 2030.

5.2 Annuités





L'annuité de la dette de la ville d'Arles en 2024 correspond à :

- ✓ 9 210 K€ de remboursement en capital soit 73% de l'annuité en 2024,
- ✓ 3 446 K€ de paiement en intérêts soit 27% de l'annuité en 2024,
- ✓ Le taux moyen pour 2024 est de 3.69%

Pour l'année 2025 les anticipations, en date d'analyse, sont les suivantes :

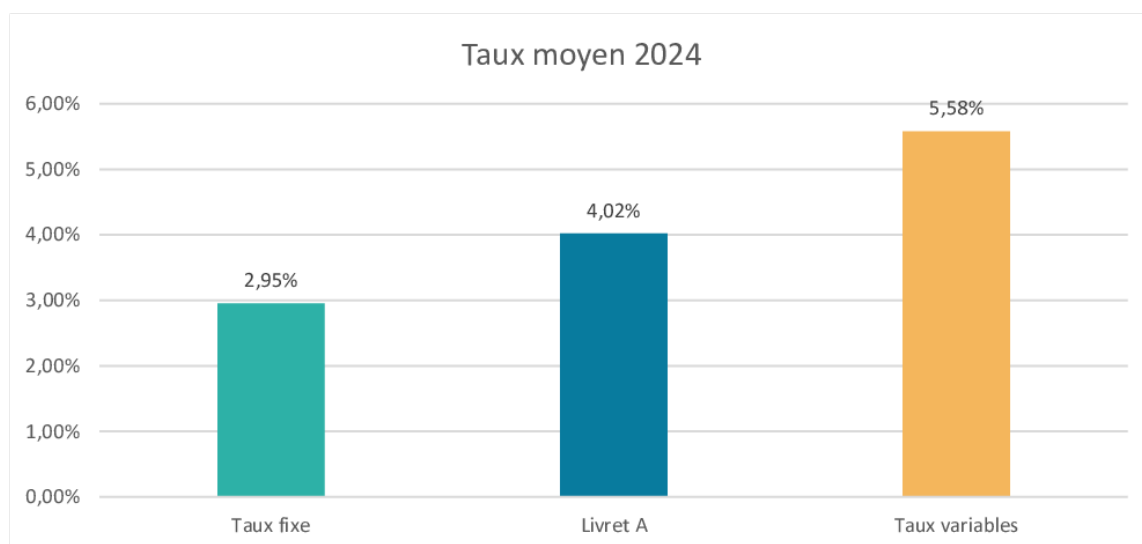
- ✓ 8 978 K€ de remboursement en capital soit 74% de l'annuité en 2025,
- ✓ 3 110 K€ de remboursement en intérêts soit 26% de l'annuité en 2025,
- ✓ Un taux moyen anticipé de 3.31%

Cette évolution représente donc, en date d'analyse :

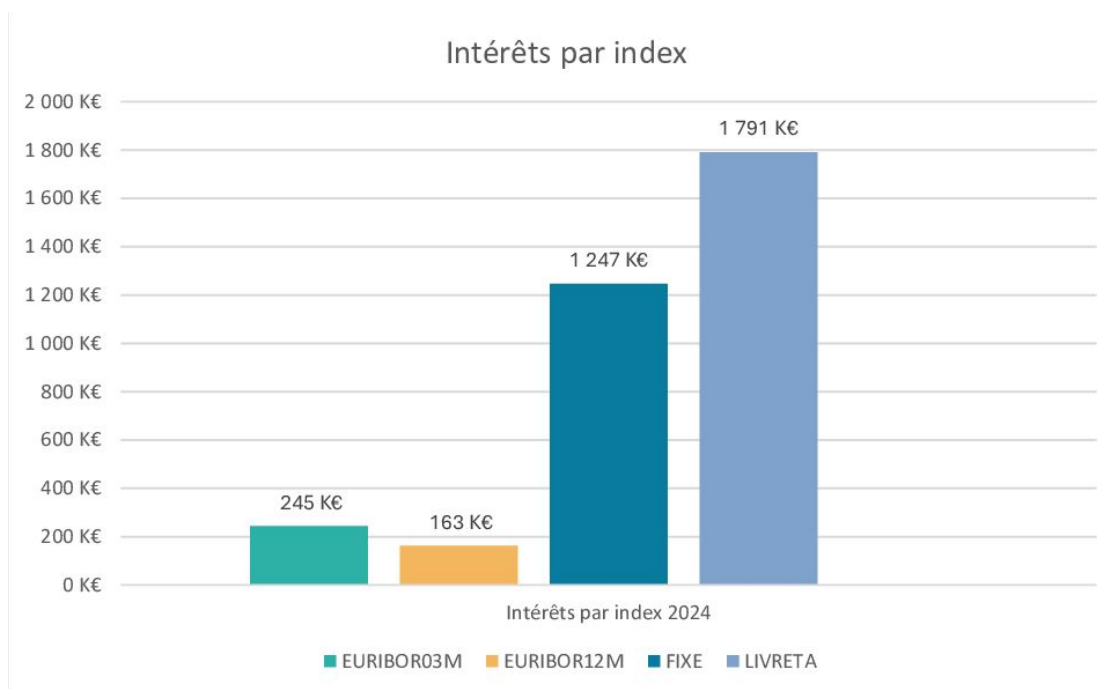
- ✓ Une diminution des charges financières de 336K€ et
- ✓ Une diminution du remboursement en capital de 232 K€

6. STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

Stock au 31/12/2024	Taux fixe	Livret A	Taux variables	TOTAL
Encours	36 453 K€	44 732 K€	9 800 K€	90 985 K€
Pourcentage global	40%	49%	11%	100,00%
Durée de vie moyenne	4 ans, 8 mois	8 ans	7 ans, 7 mois	7 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	27	51	9	87
Taux moyen de l'exercice	2,95%	4,02%	5,58%	3,69%
Taux actuariel	2,92%	3,41%	4,36%	3,32%



Index	%	Intérêts par index 2023	Var (K€)	Intérêts par index 2024	%
EURIBOR03M	4%	135 K€	109 K€	245 K€	7%
EURIBOR12M	3%	101 K€	62 K€	163 K€	5%
FIXE	47%	1 462 K€	-215 K€	1 247 K€	36%
LIVRETA	45%	1 381 K€	410 K€	1 791 K€	52%
Total	100%	3 080 K€	366 K€	3 446 K€	100%



L'encours à taux fixe représente 40 % du stock de dette soit 36 453 K€ pour 1 247 K€ d'intérêts.

Le taux moyen de ces contrats est de **2.95%**. Cet encours est composé de 27 contrats dont la durée de vie moyenne est de 4 ans et 8 mois. Ce coût est actuellement légèrement inférieur aux nouvelles conditions de financement des emprunts à taux fixe. Pour rappel le CMS10 qui sert de référence (hors-marges) pour la constitution d'offres bancaires sur 20 ans est au 17/01/2025 à 2.52 % (l'OAT 10 ans se situe à 3.54%).

L'encours sur Livret A représente 49 % du stock de dette soit 44 732 K€ pour 1 791 K€ d'intérêts.

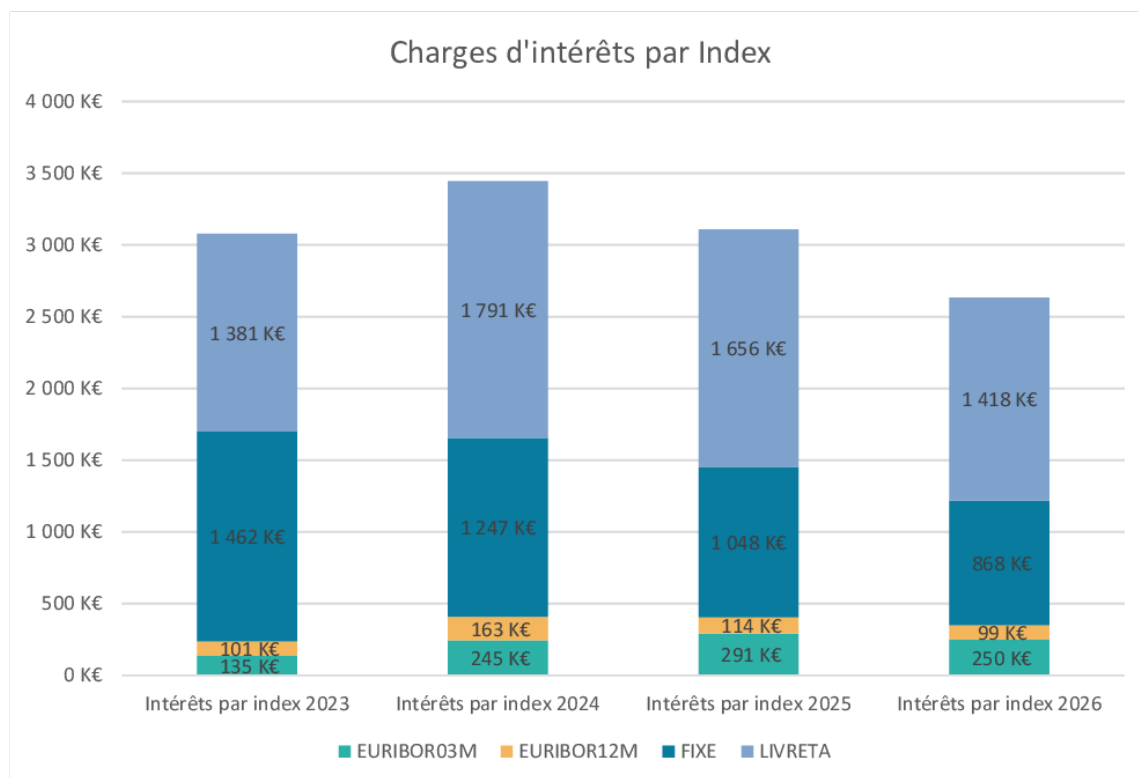
Le taux moyen sur l'exercice 2024 des prêts sur livret A est de 4.02%. Cet encours est composé de 51 contrats dont la durée de vie moyenne est de 8 ans. Les récentes annonces du gouvernement de baisse du livret A à 2.4% au 1^{er} février 2025 impacteront donc, en fonction du fixing et de la périodicité des contrats, les charges financières de ces emprunts.

L'encours à taux variable représente 11 % du stock de dette soit 9 800 K€ pour 408 K€ d'intérêts.

Le taux moyen sur l'exercice 2024 des prêts sur Euribors est de 5.38%. Cet encours est composé de 9 contrats dont la durée de vie moyenne est de 7 ans et 4 mois. La baisse de l'inflation devrait permettre un desserrement à moyen terme de la politique monétaire et donc des Euribors. Si actuellement le desserrement et plus ou moins acté la principale problématique réside actuellement dans sa temporalité.

7. ANALYSE CHARGES D'INTERETS

7.1 Taux forward du 17/01/2025



Index	Intérêts par index 2024	Coût moyen 2024	Intérêts par index 2025	Coût moyen 2025	Intérêts par index 2026	Coût moyen 2026
EURIBOR03M	245 K€	5,81%	291 K€	4,50%	250 K€	4,01%
EURIBOR12M	163 K€	5,46%	114 K€	4,18%	99 K€	3,96%
FIXE	1 247 K€	3,52%	1 048 K€	3,46%	868 K€	3,38%
LIVRETA	1 791 K€	3,87%	1 656 K€	3,78%	1 418 K€	3,45%
Total	3 446 K€	3,69%	3 109 K€	3,31%	2 635 K€	3,19%

Les anticipations en date d'analyse font ressortir que l'année 2024 représente un pic en termes de charges financières. La baisse du Livret A au mois de février 2025 à 2.4 % et le remboursement en capital permettra d'alléger les charges financières liées à ces emprunts. Cette baisse peut marquer le début d'un cycle de baisse pour le livret A et les charges financières peuvent donc diminuer de façon plus importante en fonction des décisions du gouvernement.

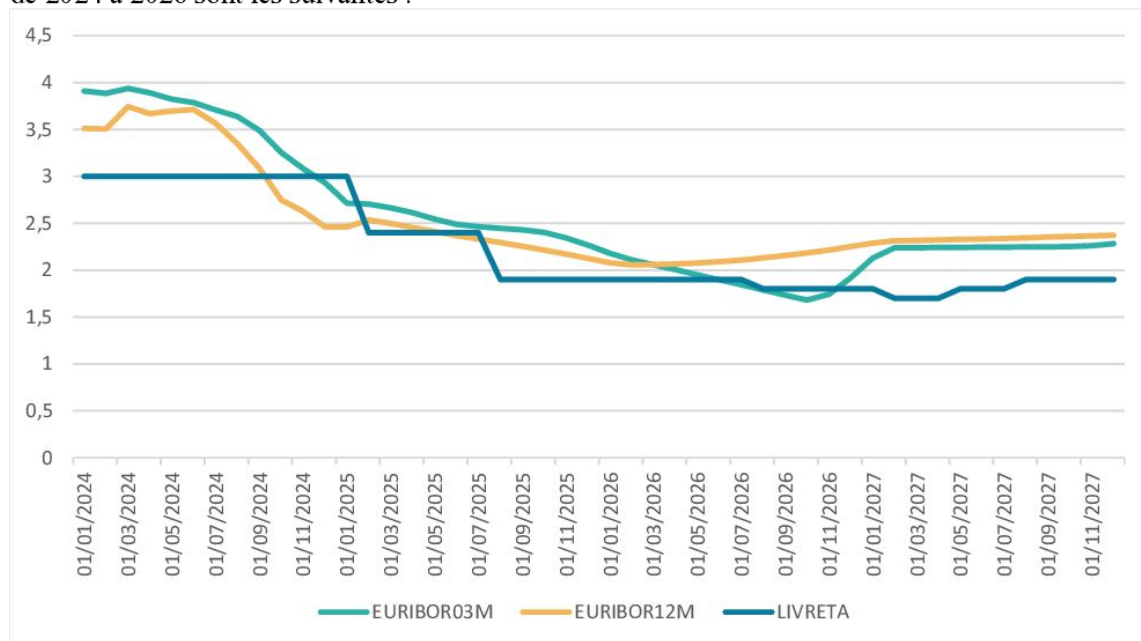
7.2 Stress scenarii sur les échéances futures

L'encours à taux variable élargie (Euribor et Livret A) de la ville d'Arles représente près de 60% de l'encours de la dette. Il convient donc de mesurer l'exposition budgétaire réelle en cas de chocs sur la courbe des taux.

Ainsi, la dérive apportée dans nos stress scenarii en plus des anticipations correspond à -0.5% et +0.5%.

Les taux utilisés pour le calcul de la charge d'intérêt future sont calculés sur la base de la méthode des taux forwards. Cette dernière, s'appuie sur les données connues en date du jour qui sont projetées sur les années futures.

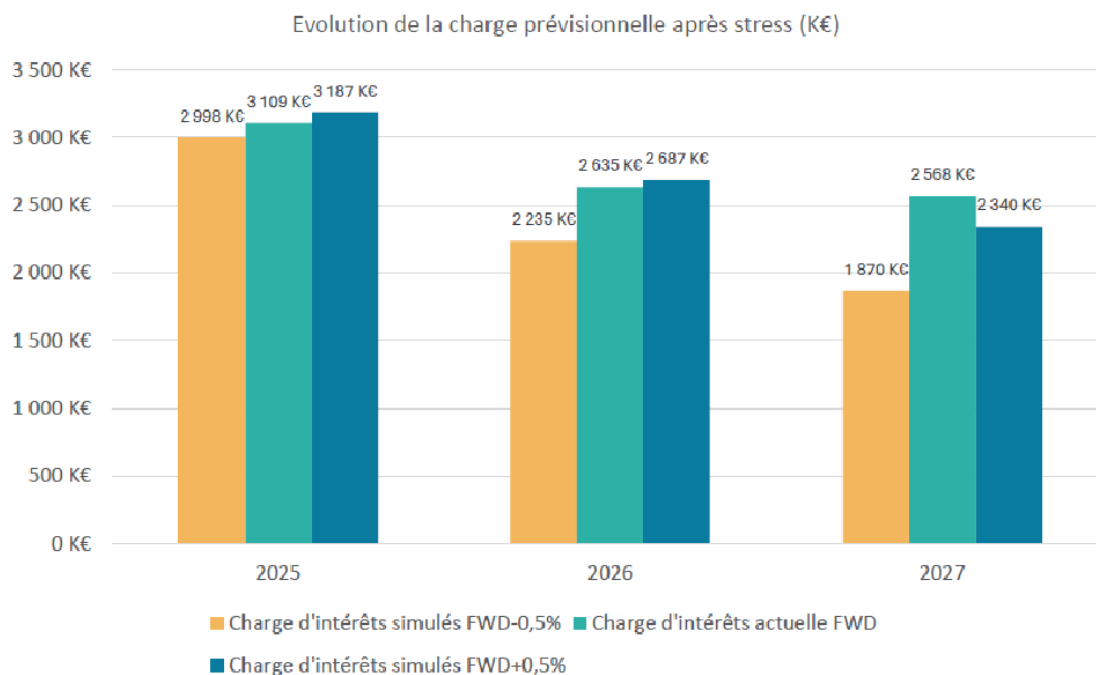
Les anticipations forwards de l'euribor 3 mois, l'euribor 12 mois et livret A pour le stress scénario de 2024 à 2026 sont les suivantes :



Ces courbes sont donc dans l'analyse dérivées de +0.5% et -0.5%.

Evolution de la charge d'intérêt totale en fonction de la dérive appliquée

Les tableaux suivants matérialisent le coût relatif à une déformation de la courbe des taux de -0,5% à +0.5 % par rapport à la courbe des taux forwards jusqu'en 2027.



	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	Intérêts Actuels	Var (%)	Var (K€)	0,5%
2025	2 998 K€	-4%	-111 K€	3 109 K€	3%	78 K€	3 187 K€
2026	2 235 K€	-15%	-400 K€	2 635 K€	2%	52 K€	2 687 K€
2027	1 870 K€	-27%	-698 K€	2 568 K€	-9%	-228 K€	2 340 K€

- ✓ Une dérive supplémentaire de -0.5% sur les taux forwards conduirait à une baisse prévisionnelle de la charge d'intérêts de -4% en 2025, -15% en 2026 et -27% en 2027.
- ✓ Une dérive supplémentaire de +0.5% sur les taux forwards conduirait à une hausse prévisionnelle de la charge d'intérêts de 2% en 2025, 2% en 2026 et -9% en 2027.

Evolution de la charge d'intérêts par index en fonction de la dérive appliquée

2025 :

Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (€)	Intérêts par index 2025	Var (%)	Var (€)	0,5%
EURIBOR03M	270 K€	-7%	-21 K€	291 K€	9%	25 K€	316 K€
EURIBOR12M	114 K€	0%	0 K€	114 K€	0%	0 K€	114 K€
FIXE	1 048 K€	0%	0 K€	1 048 K€	0%	-1 K€	1 047 K€
LIVRETA	1 566 K€	-5%	-90 K€	1 656 K€	3%	54 K€	1 710 K€
TOTAL	2 998 K€	-4%	-111 K€	3 109 K€	3%	78 K€	3 187 K€
<i>Dont estimés</i>	<i>560 K€</i>			<i>672 K€</i>			<i>749 K€</i>

2026 :

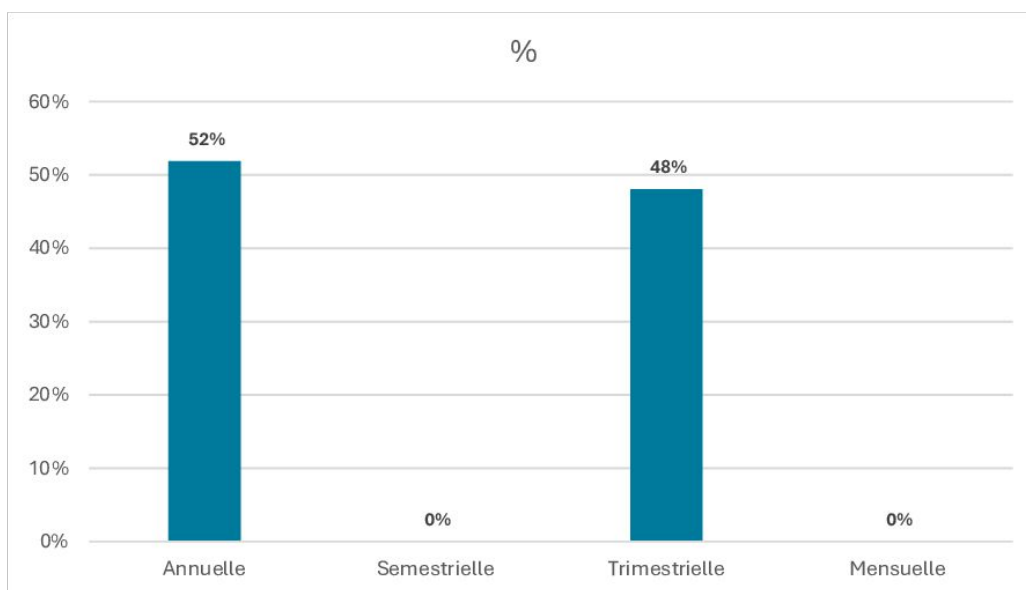
Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	Intérêts par index 2026	Var (%)	Var (K€)	0,5%
EURIBOR03M	214 K€	-14%	-36 K€	250 K€	12%	29 K€	279 K€
EURIBOR12M	85 K€	-14%	-14 K€	99 K€	12%	12 K€	111 K€
FIXE	868 K€	0%	0 K€	868 K€	0%	0 K€	868 K€
LIVRETA	1 068 K€	-25%	-350 K€	1 418 K€	1%	11 K€	1 429 K€
TOTAL	2 235 K€	-15%	-400 K€	2 635 K€	2%	52 K€	2 687 K€
<i>Dont estimés</i>	<i>1 241 K€</i>			<i>1 602 K€</i>			<i>1 819 K€</i>

2027 :

Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	Intérêts par index 2027	Var (%)	Var (K€)	0,5%
EURIBOR03M	199 K€	-15%	-34 K€	233 K€	11%	25 K€	258 K€
EURIBOR12M	81 K€	-15%	-14 K€	95 K€	9%	9 K€	104 K€
FIXE	715 K€	0%	0 K€	715 K€	0%	0 K€	715 K€
LIVRETA	875 K€	-43%	-650 K€	1 525 K€	-17%	-262 K€	1 263 K€
TOTAL	1 870 K€	-27%	-698 K€	2 568 K€	-9%	-228	2 340 K€
<i>Dont estimés</i>	<i>1 040 K€</i>			<i>1 459 K€</i>			<i>1 625 K€</i>

La double révisibilité de certains contrats de la CDC sur Livret A, avec la baisse annoncée du livret A, diminuera les intérêts de certains contrats mais augmentera le remboursement en capital initialement prévue.

Impact du fixing sur l'évolution des charges d'intérêts pour les emprunts à taux variable :



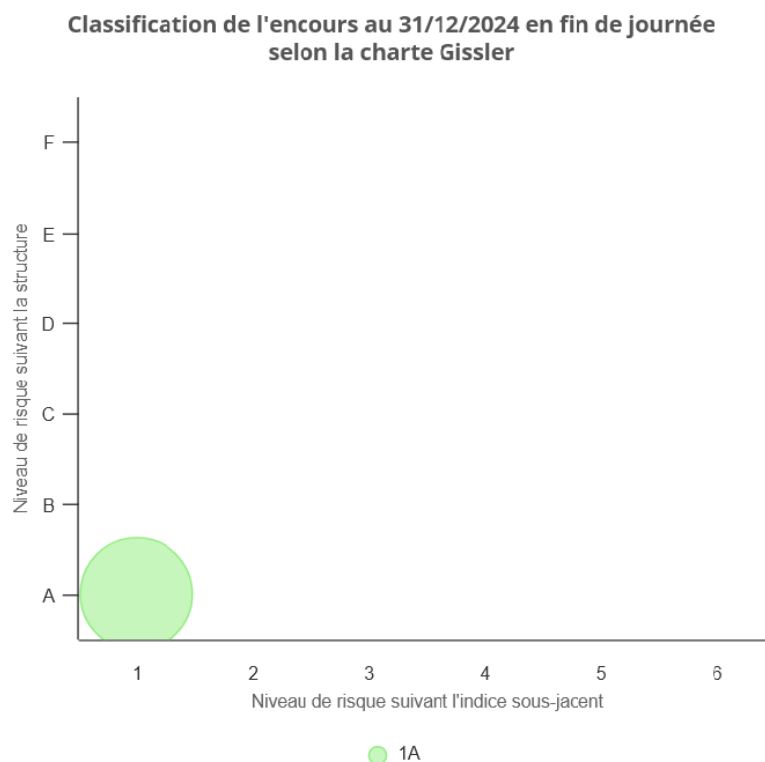
Périodicité	Encours (K€)	%	Nombre de contrats
Annuelle	47 228 K€	52%	51
Semestrielle	0 K€	0%	0
Trimestrielle	43 757 K€	48%	36
Mensuelle	0 K€	0%	0
TOTAL	90 985 K€	100%	87

En fonction du fixing l'impact d'une hausse comme d'une baisse des taux d'intérêts peut être décalée dans le temps. Un fixing annuel sécurisera sur une année le montant des échéances et pourra décaler une hausse d'intérêts d'un an mais l'inverse est possible concernant une baisse.

Un index trimestriel sera plus volatile à la hausse comme à la baisse. Le fixing variera de façon trimestrielle ce qui peut permettre de bénéficier plus rapidement d'une baisse de taux comme d'une hausse de taux.

8. CLASSEMENT CHARTE

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours par niveau de classification. Les encours les moins risqués (dont la charge d'intérêts est la moins volatile) sont classés en bas à gauche, le niveau de risque augmente vers le haut (type de formule) et vers la droite (type de sous-jacent).



Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1 - A	90 985 K€	100%
Total	90 985 K€	100%

✓ La totalité de l'encours de dette de la ville d'Arles est classée en 1-A dans la Charte Gissler.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

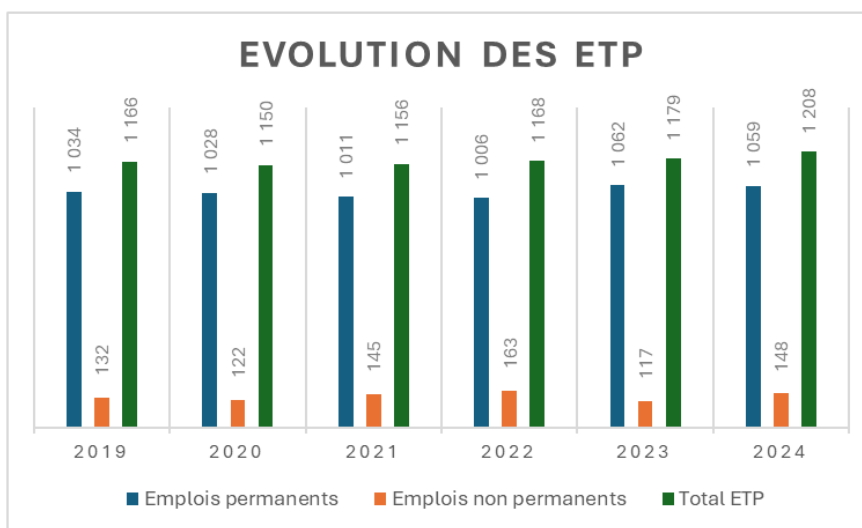
RAPPORT DE LA GESTION DU PERSONNEL

SOMMAIRE

1.LA STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	Page 2
2.LES DEPENSES DE PERSONNEL.....	Page 5
3.LA DUREEE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL.....	Page 7
4.L'ABSENTEISME.....	Page 7
5.PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.....	Page 8
6.LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	Page 8
7.L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	Page 9

1. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs de la ville d'Arles connaissent une évolution maîtrisée depuis 2019. L'évolution des ETP est de 3% entre 2019 et 2024.



ETP / an	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1 166	1 150	1 156	1 168	1 179	1 208
	-	16	6	13	10	29

Théâtre
+ 8

Rest. Coll.
+ 25

Il faut noter que pendant cette même période (2019-2024), les effectifs de la ville ont intégré 33 emplois permanents du fait de la remunicipalisation de deux services :

- Le théâtre : + 8 ETP à compter d'octobre 2021
- La restauration collective : + 25 ETP à compter de janvier 2023

D'autres évolutions de structure des effectifs sont à relever, notamment un transfert entre les emplois non permanents et permanents entre 2022 et 2023. Cette répartition modifiée est issue d'une politique Ressources Humaines volontariste ayant notamment pour objectif la résorption de l'emploi précaire. Cette préoccupation a été initiée en 2022 et finalisée en 2024 dans le cadre d'un chantier RH mené en collaboration avec les organisations syndicales. Ce chantier a été mené durant plus d'un an, afin d'aboutir à des règles transparentes en matière de résorption de l'emploi précaire, et à des critères objectifs de déprécarisation. Les effets de ce plan de résorption de l'emploi précaire seront également visibles à compter des états des effectifs disponibles fin 2025, il a en effet abouti à la mise en stage de 42 agents au 1^{er} janvier 2025. Cette démarche valorise le travail fourni par les collaborateurs concernés, renforce la stabilité des équipes et améliore la qualité du service rendu aux usagers.

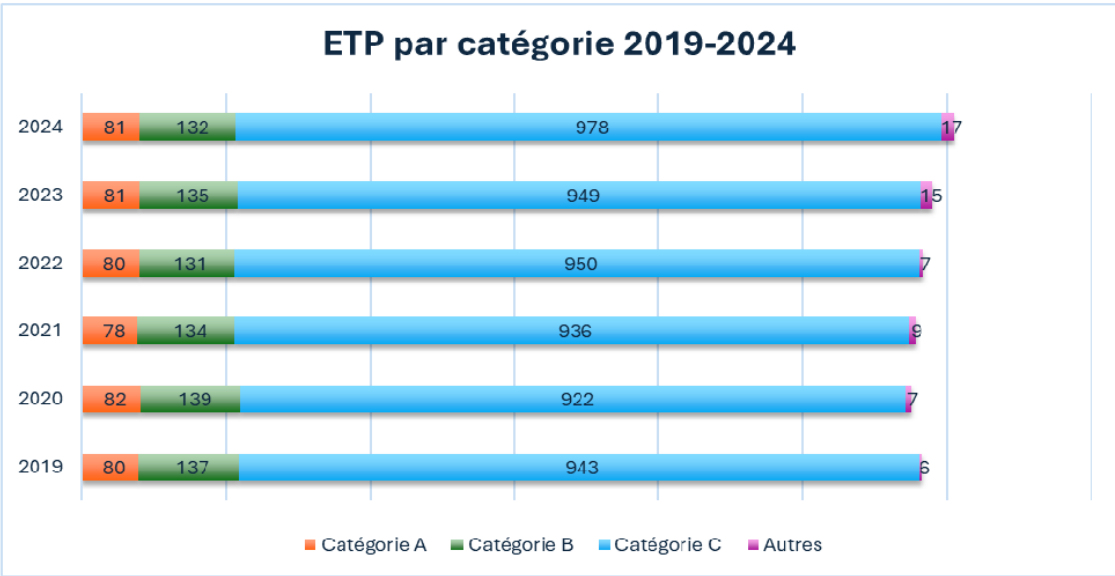
La structure des effectifs peut également s'observer d'un point de vue des filières, des catégories, des âges et des sexes, ce qui permet d'en faire une lecture précise et une prospective intéressante d'un point de vue des enjeux RH.

Structure des effectifs par filière

Filière	ETP 2019	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024	ETP période 2019-2024
Filière technique	57,14%	57,88%	59,38%	58,34%	58,30%	57,89%	58,16%
Filière administrative	18,99%	19,28%	18,69%	19,01%	18,53%	18,34%	18,81%
Filière culturelle	7,60%	7,31%	7,03%	7,06%	6,92%	7,68%	7,27%
Filière animation	6,96%	6,80%	6,92%	6,78%	6,68%	6,59%	6,79%
Filière sociale	3,88%	3,70%	3,42%	3,61%	3,68%	3,27%	3,59%
Filière police	1,86%	1,78%	1,79%	2,51%	2,92%	2,95%	2,30%
Filière sportive	1,80%	1,77%	1,50%	1,69%	1,38%	1,51%	1,61%
Autres	1,35%	1,14%	0,95%	0,69%	1,23%	1,46%	1,14%
Emplois hors filière	0,20%	0,18%	0,23%	0,24%	0,23%	0,22%	0,22%
Filière médico-sociale	0,17%	0,14%	0,09%	0,07%	0,13%	0,09%	0,12%
Filière médico-technique	0,05%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%

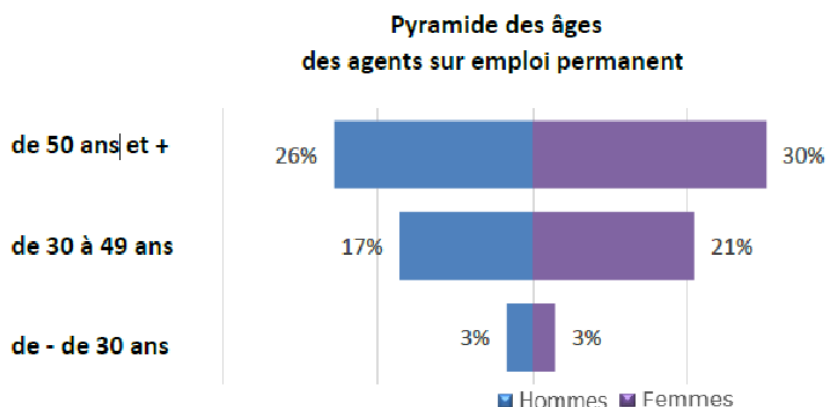
Structure des effectifs par catégorie

Catégorie (ETP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	80	82	78	80	81	81
Catégorie B	137	139	134	131	135	132
Catégorie C	943	922	936	950	949	978
Autres	6	7	9	7	15	17
Totaux	1 166	1 150	1 156	1 168	1 179	1 208



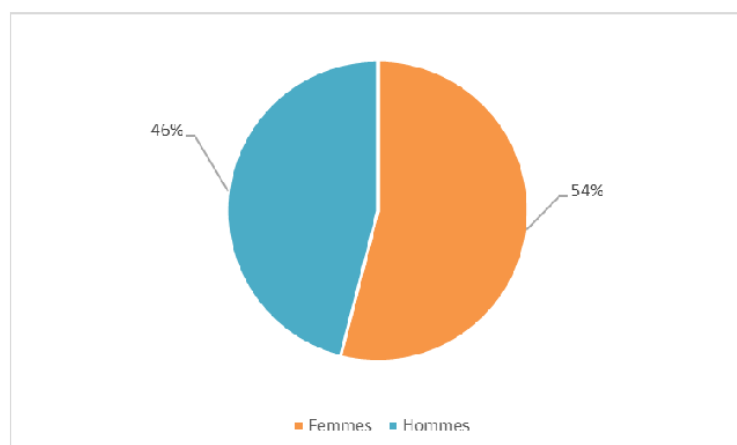
Structure des effectifs par âge

Au 31.12.2023 (données RSU), l'âge moyen des agents de la collectivité sur emplois permanents est de 49 ans, ils sont répartis sur une pyramide des âges présentées ci-dessous :



Structure des effectifs par sexe

Au 31.12.2023 (données RSU), la répartition par sexe des agents de la collectivité sur emplois permanents est la suivante :



Les données relatives aux effectifs de la ville permettent également d'identifier la part d'agents en situation de handicap : au 31.12.2023 (données RSU), 134 agents sont en situation de handicap, soit 11% des effectifs, ce qui dépasse largement le taux minimum réglementaire de 6%. Parmi ces agents en situation de handicap, 93% sont de catégorie C.

2. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel ont augmenté de façon progressive depuis 2019, en réponse à l'évolution des effectifs dans un 1^{er} temps (+ 42 ETP entre 2019 et 2024), et en réponse à des facteurs d'évolution exogènes pérennes.

En effet, à partir de juillet 2022, la croissance de la masse salariale amorce une hausse historique sous l'effet du dégel de la valeur du point d'indice (+3,5 %). Cette mesure réglementaire pèse 1,2 M€ en année pleine.

À cette mesure se sont rajoutées 3 revalorisations successives de la valeur du SMIC, avec pour conséquence directe le rehaussement du minimum de traitement, en août 2022, janvier 2023 et mai 2023.

En juillet 2023, un décret porte non seulement sur une seconde revalorisation du point d'indice (+ 1,5%), qui en année pleine représente une hausse de 800 K€ mais aussi sur l'attribution de points d'indice majorés différenciés (pour les agents en « bas des grilles » des catégories C et B).

Par ailleurs, une mesure exceptionnelle a également eu une forte incidence sur la masse salariale observée avec le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en décembre 2023, pour un montant de 450 K€.

Enfin, en janvier 2024, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents (soit environ 25€ brut par agent et par mois) a également pesé sur la masse salariale de la collectivité à hauteur de 350 K€.

Certaines données issues du RSU (au 31.12.2023) permettent de visualiser la composition des dépenses de masse salariale :

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,36%
Contractuels sur emplois permanents	7,96%
Ensemble	13,69%

⇒ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 959 €	42 196 €	34 393 €	33 360 €	28 605 €	23 193 €
Technique	56 705 €	52 669 €	38 236 €	32 168 €	30 246 €	24 657 €
Culturelle	54 880 €	s	35 515 €	s	29 227 €	23 960 €
Sportive	s		35 223 €	s	30 810 €	s
Médico-sociale	s	s	s		28 055 €	
Police			44 932 €		37 271 €	
Incendie						
Animation			32 609 €	s	28 346 €	s
Toutes filières	53 500 €	44 314 €	35 966 €	32 846 €	30 047 €	24 475 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés de prestations (biens ou services) soit gratuitement, soit moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle. L'arrêté du 10 décembre 2002 fixe un principe général de prise en compte des avantages en nature dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale d'après leur valeur réelle. Toutefois, des évaluations forfaitaires sont prévues en cas de fourniture de :

- nourriture,
- de logement,
- véhicule,
- outils de communication (téléphone mobile, micro- ordinateur, accès internet etc).

Le calcul de la rémunération des ayants droits tient compte de cette obligation.

a) Nourriture

La collectivité sert des repas à certains personnels compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant (par le biais de la Direction de la restauration collective).

Les repas fournis aux personnels qui, du fait de leurs fonctions et missions, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas « *avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologie, dès lors que leur présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle ...* » ne sont pas considérés comme des avantages en nature ; ils ne sont donc pas valorisés sur les salaires. Il en est ainsi pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et les animateurs intervenant lors de la pause déjeuner en périscolaire ou extra-scolaire.

Les agents titulaires ou contractuels en charge de l'entretien des écoles, les agents titulaires ou contractuels assurant les services de restauration dans les écoles peuvent bénéficier gratuitement d'un repas fourni par la collectivité sur leur lieu d'activité. Les bénéficiaires et le nombre de repas sont comptabilisés mensuellement ; cet avantage en nature figure sur la fiche de paie des agents.

b) Véhicules

Les agents occupant des emplois fonctionnels peuvent bénéficier d'avantages en nature dans les conditions prévues par la loi (art. 21 loi n°90-1067 du 28 nov. 1990).

Aucun agent de la collectivité ne dispose d'un véhicule de fonction en 2024.

c) Autres dispositions

La fourniture de vêtements de travail : le remboursement de l'employeur ou la fourniture gratuite aux agents de vêtements qui répondent aux critères de vêtement de protection individuelle au sens de l'Article R.233-1 du Code du Travail ou à des vêtements de coupe et de couleur fixées par la Collectivité, spécifiques à une profession et qui répondent à un objectif de salubrité, ne relèvent pas des avantages en nature.

Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication : ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs, progiciels, logiciels, modem d'accès à un télécopieur, à l'ordinateur de l'entreprise ou à Internet, téléphones mobiles... A ce jour une flotte de téléphones mobiles existe et mise à la disposition d'élus et certains agents municipaux. Leur utilisation est strictement liée aux nécessités de service. Dans ce cas, l'avantage en nature peut être négligé dès lors que les outils mis à disposition par la Ville sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation découle d'obligations et de sujétions professionnelles comme la possibilité d'être joint par téléphone à tout moment.

3. LA DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal du 1er février 2024 a adopté les nouvelles dispositions d'aménagement du temps de travail au sein de la collectivité afin de se conformer à la réglementation en vigueur, d'adapter l'organisation pour un meilleur service public rendu, de garantir l'équité entre les agents et les services de la collectivité, d'offrir davantage de souplesse dans les organisations de travail et de maintenir les aménagements permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.

Le tableau ci-dessous présente de manière simplifiée les nouveaux cycles qui ont été déployés en 2024 dans l'ensemble des services municipaux et leurs impacts sur les contingents congés octroyés :

Nombre de congés par cycles et formules	Nouveau cycle 35h	Cycles actuels 36h25 36h38 36h52	Nouveau cycle 37h	Cycle actuel 39h	Nouveau cycle 39h
Sur 5 jours	25 jours*	24 CA + 9 LOC + 1,5 EX = 34,5 jours ->	25 CA + 11 RTT = 36 jours*	24 CA + 9 LOC + 15 RTT + 1,5 EX = 49,5 jours ->	25 CA + 22 RTT = 47 jours*
Sur 4,5 jours		21,5 CA + 8,5 LOC + 1,5 EX = 31,5 jours ->	22,5 CA + 11 RTT = 33,5 jours*		22,5 CA + 22 RTT = 44,5 jours*
Sur 4 jours		19 CA + 8 LOC + 1,5 EX = 28,5 jours ->	20 CA + 11 RTT = 31 jours*		

* + 1 ou 2 jours de fractionnement par an et par agent qui remplit les conditions

Les règles temps de travail seront réunies dans un nouveau guide du temps de travail.

4. L'ABSENTEISME

En 2023 (données RSU), le nombre de jours d'absence moyen par agent est de 31 jours / an pour tout motif médical, ce qui conduit à un taux d'absentéisme pour motif médical de 7,48% pour l'ensemble des agents permanents (pour rappel, le taux d'absentéisme pour tout motif médical s'élève à 9,6% dans la fonction publique territoriale).

5. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a approuvé la mise en place de la convention de participation à adhésion facultative des agents pour le risque santé auprès de l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avec effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Lors de cette même délibération, il a été décidé d'accorder aux agents de la collectivité adhérents à ce contrat collectif une participation employeur, détaillée comme ci-après :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE					
Entre 300 et 400 IM		Entre 401 et 500 IM		Plus de 500 IM	
Normal	Avec enfant	Normal	Avec enfant	Normal	Avec enfant
18 €	33 €	15 €	27 €	10 €	17 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 19 décembre 2024 a décidé, en modification de la délibération initiale de 2017, de modifier la participation employeur de la ville pour les adhérents à un contrat de prévoyance labellisé comme suit à partir du 1er janvier 2025 :

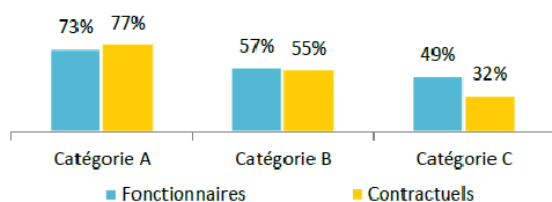
MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE		
Entre 300 et 400 IM	Entre 401 et 500 IM	Plus de 500 IM
12 €	9 €	7 €

6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

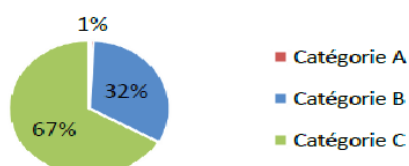
Les dernières données RSU disponibles (31.12.2023) permettent de mettre en évidence un nombre de jours de formation en évolution par rapport aux données disponibles précédentes (RSU 31.12.2022 et RSU 31.12.2021) :

- 49,5 % des agents sur emploi permanent ont suivi une formation en 2023 – contre seulement 25% en 2021 et 29% en 2022.

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 13,3 jours par agent

7. L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL

Le budget prévisionnel des dépenses de personnel pour 2025 est anticipé à hauteur de 60 M€.

L'élaboration de ce budget prévisionnel 2025 se base principalement sur différentes composantes :

- L'évolution naturelle résultant notamment d'un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à hauteur de 2,5%
- Des mesures réglementaires exogènes connues : hausse URSSAF ; ou évoquées dans le cadre du projet de loi de finances 2025 : hausse des cotisations patronales CNRACL estimé à hauteur de 2,1%
- D'une gestion des emplois et des effectifs : départs à la retraite connus, plan de recrutements 2025

Les dépenses de personnel jusqu'en 2027 sont représentées ci-après :

